

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



THE
BEST
OVER
PERFECT
BRAND



territoire
d'énergie

HAUTES-ALPES • SyME05

2025

01	GOUVERNANCE & ORGANISATION.....	04
02	PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS.....	16
03	ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX.....	20
04	ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	30
05	MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE.....	32
06	PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE...	36
07	RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID.....	42
08	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.....	44
09	INNOVATION.....	45
10	GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE INSTRUMENTATION ET TÉLÉGESTION.....	46
11	FINANCES.....	48
	ANNEXES.....	52
	LISTE DES AFFAIRES MISES EN SERVICE	
	LISTE DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES	



L'année 2025 a été une année dense, en dynamiques et en projets, ainsi qu'en échanges et en réunions. Notre action en direction des communes et des acteurs locaux a été consolidée, avec des liens toujours plus forts et de nouvelles compétences qui nous permettent d'aller plus loin dans la transition énergétique.

Pourtant, le contexte est maillé de nombreuses incertitudes.

En plus des tensions géopolitiques, le dérèglement climatique se fait de plus en plus présent. Alors que nous devrions tous agir dans le même sens, notre action se trouve impactée défavorablement par des dispositions législatives et réglementaires - qui affectent notamment le cadre de la production énergétique photovoltaïque - et par des menaces sur l'exercice de nos compétences. Les syndicats ont pourtant fait la preuve de leur efficacité depuis plusieurs décennies.

Ce rapport d'activité revient sur les temps forts et sur les principales réalisations. Il retrace également notre engagement soutenu en faveur de la qualité du service public et de la transition énergétique, qu'il s'agisse de compétences et d'expertise apportées aux communes et aux acteurs locaux ou d'investissements en propre.

Tout au long de l'année et toutes compétences confondues, nous avons poursuivi nos investissements et déployé notre action sur l'ensemble du territoire. Au total, ce sont **205 opérations** qui ont été lancées ou achevées durant ces douze mois. Elles ont concerné **95 communes** sur les 159 de notre périmètre de compétence, soit plus d'une commune sur deux.

Notre expertise a encore gagné en précision et en efficacité, sans jamais sacrifier nos travaux historiques, indispensables à tout projet de transition énergétique.

Je tiens à remercier les membres du comité syndical et du bureau, les maires pour leur engagement et leur confiance, les équipes de Territoire d'énergie Hautes-Alpes, les partenaires et les financeurs, en particulier l'État, la Région et le Département.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité qui fait office de passage de témoin entre l'ancienne équipe et la nouvelle gouvernance, issue des élections municipales du printemps 2026.

Jean-Claude DOU - Président

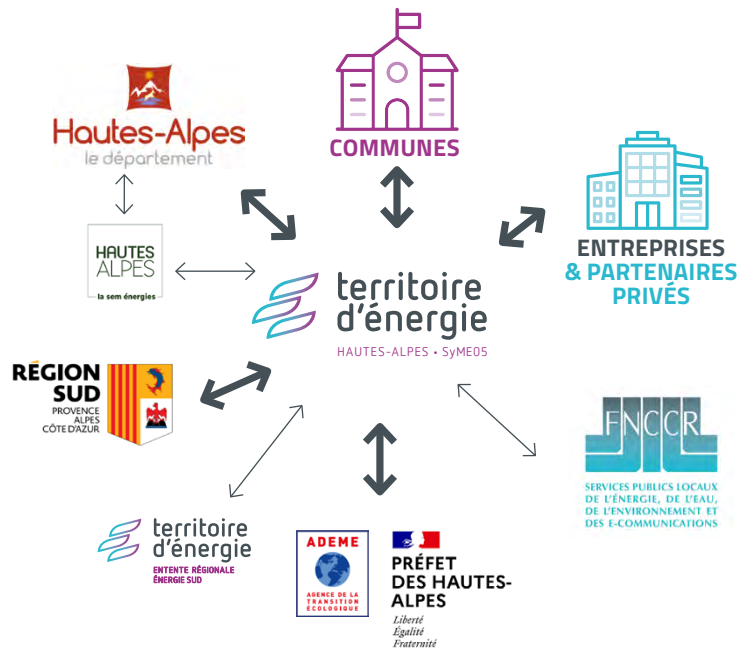
GOUVERNANCE & ORGANISATION

Territoire d'énergie Hautes-Alpes (TE05) regroupe 159 communes du département des Hautes-Alpes. Pour garantir la proximité et l'efficacité de terrain, qui ont toujours fait sa force, le syndicat a mis en place une gouvernance et une organisation spécifique qui garantissent une représentation optimale à chaque commune et un accès facilité à nos services pour l'ensemble des communes membres et des acteurs locaux.

Le syndicat s'emploie également à nouer de nombreux partenariats et à organiser la meilleure coopération avec les services de l'État et les instances régionales et départementales et l'ensemble des acteurs du bloc communal.

À l'échelle nationale, le syndicat est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et de la marque Territoire d'énergie, qui regroupe la majeure partie des syndicats d'énergie départementaux.

Enfin, dans un secteur fortement dynamique et concurrentiel comme celui de l'énergie, TE05 a su mettre en place des partenariats publics-privés qui lui permettent d'étendre son action tout en sécurisant les communes et le service public.



LES INSTANCES SYNDICALES

L'année 2025 a été la dernière année d'un mandat particulièrement actif avec de nombreuses réunions des instances syndicales. Dans un parfait esprit de solidarité et animés d'une volonté d'accélérer la transition énergétique dans les Hautes-Alpes, les élus ont pu échanger et engager un grand nombre de projets et de dynamiques.



159 COMMUNES



9 COLLÈGES
TERRITORIAUX
2 COLLÈGES DE
COMPÉTENCE



COMITÉ SYNDICAL
52 MEMBRES



BUREAU EXÉCUTIF
9 MEMBRES

Une gouvernance à plusieurs niveaux

LES COLLÈGES sont composés des délégués élus par les conseils municipaux des communes membres ; ils sont de deux types :

- > **neuf collèges territoriaux** dont le pourtour est calqué sur le territoire des intercommunalités pour plus de cohérence,
- > **deux collèges de compétence** pour les communes ayant transféré les compétences optionnelles Éclairage public et/ou Réseaux de chaleur.

LE COMITÉ SYNDICAL est l'instance délibérante du syndicat.

LE BUREAU EXÉCUTIF est quant à lui composé du président et de sept vice-présidents et un membre ; tout est garanti pour que les territoires bénéficient de la meilleure représentation avec un représentant de chaque collège territorial au sein du Bureau.

Au 31 décembre 2025, le Bureau était composé de : Jean-Claude Dou, Dominique Goury, Corinne Chanfray, Joël Bonnaïffoux, Lionel Tardy, Jean-Pierre Claezman, René Amouriq, Jean-Claude Magne, Jean-Michel Arnaud.

9 RÉUNIONS DE COLLEGES	
6 COMITÉS SYNDICAUX	4 BUREAUX
1 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	
3 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES	1 COMMISSION HYDRO- GENE



La composition du comité syndical est consultable sur notre site internet.

LES COLLÈGES



Les collèges ont un rôle majeur dans l'organisation de Territoire d'énergie Hautes-Alpes. Ils ont été réunis dans le courant de l'année 2025. Ils garantissent la proximité, le lien avec le terrain et l'échange d'informations. Chaque année, les collèges sont réunis pour établir la programmation des travaux de l'année suivante et faire le point sur les besoins, les problématiques, les travaux en cours et les projets.

LES COMMISSIONS

Elles sont au nombre de cinq.
Leur activité au cours de l'année a été variable selon les thématiques et l'actualité.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) s'est réunie à trois reprises :
le 4 juin pour le marché de maintenance du réseau de chaleur de Veynes, **le 24 octobre** pour l'accord-cadre à bons de commande du Marché de travaux et maintenance Éclairage public 2025-2029 et **le 18 novembre** pour le Marché subséquent n°1 de ce même marché.

Elle s'est également réunie en formation Mapa (Marchés à Procédure Adaptée) pour la délégation de maîtrise d'ouvrage, en présence des membres des CAO des collectivités concernées : le 15 octobre pour les travaux de réhabilitation thermique de Rochebrune et pour la Maîtrise d'œuvre pour 5 centrales photovoltaïques en toiture ou ombrières sur la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar et le 16 décembre pour la Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réseau technique de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse de Puy Saint-Pierre.

LA COMMISSION DE CONCESSION a été créée dans le cadre de l'important travail engagé en 2023-24 pour le renouvellement du contrat de délégation de service public. Elle est appelée à suivre l'exécution du contrat et à étudier notamment les plans pluriannuels d'investissement arrêtés entre l'autorité concédante (TE05) et les délégataires (Enedis et EDF)

LA COMMISSION INNOVATION a été mise en place en 2025 ; elle a pour objectif d'approfondir la réflexion sur divers domaines et d'engager nos territoires dans des actions innovantes, adaptées à nos situations locales (voir p.45).

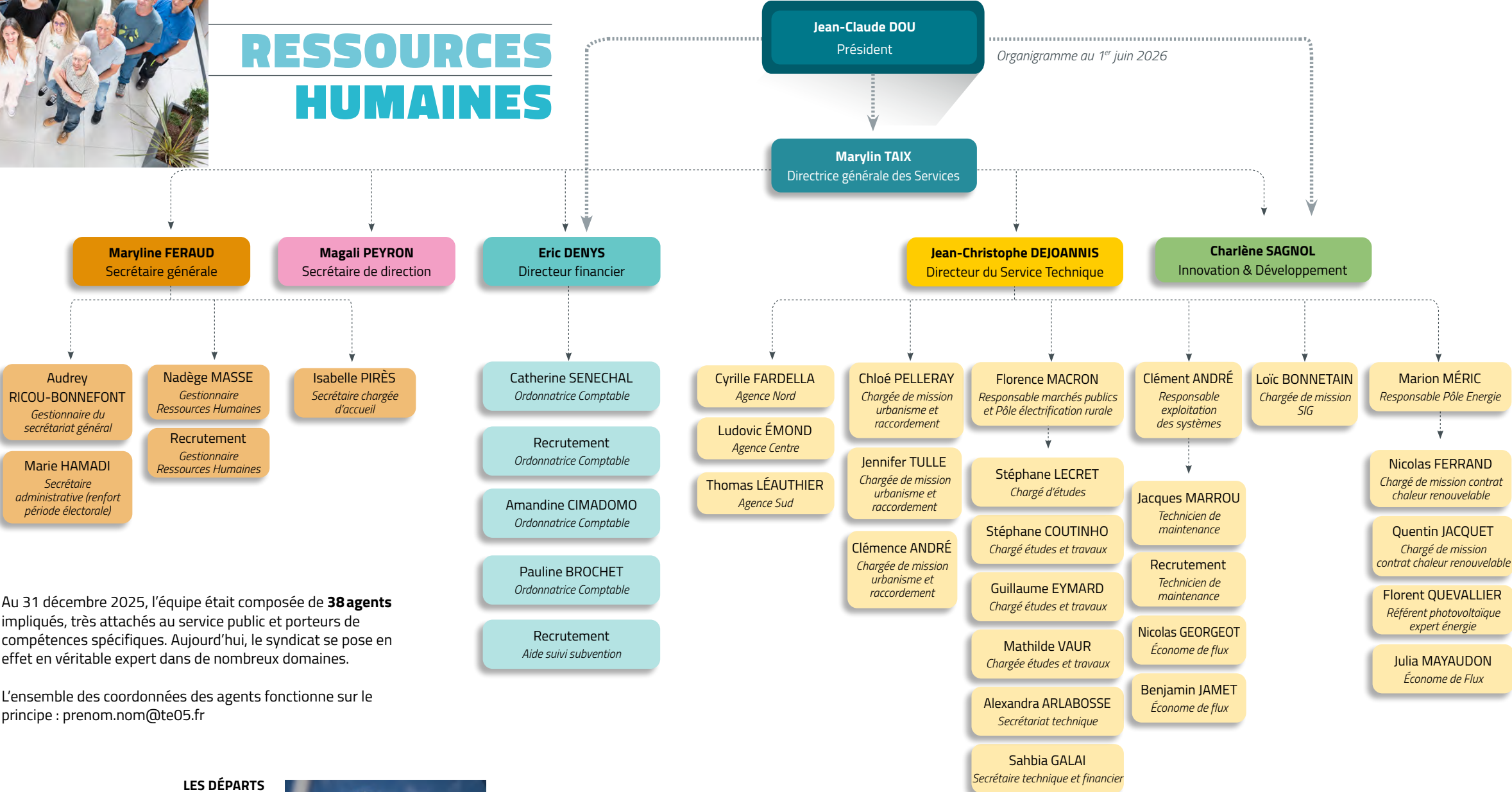
LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE réunit les représentants des intercommunalités et les représentants du syndicat. Elle permet d'échanger de nombreuses informations, d'envisager des mutualisations et de favoriser la coopération. En 2025, elle a notamment permis de débloquer et de lancer la mise en place d'un cadastre solaire à l'échelle départementale.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
Cette commission est composée de douze membres, représentants du syndicat et des associations et organismes représentants les usagers des services publics mis en œuvre par le syndicat et ses délégataires. Elle a été réunie une fois.



RESSOURCES HUMAINES

Suivant les transferts de compétence et les dynamiques du syndicat, l'organisation des services a fortement évolué ces dernières années.



Au 31 décembre 2025, l'équipe était composée de **38 agents** impliqués, très attachés au service public et porteurs de compétences spécifiques. Aujourd'hui, le syndicat se pose en effet en véritable expert dans de nombreux domaines.

L'ensemble des coordonnées des agents fonctionne sur le principe : prenom.nom@te05.fr

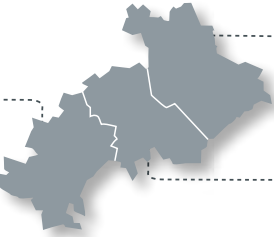
LES DÉPARTS

Outre le départ de Jean-François Macario, Mylène Gibert, Joris Messenger (disponibilité) et Stanley Joseph sont partis vers d'autres horizons professionnels.



En novembre 2025, toute l'équipe a souhaité une bonne retraite à Jean-François Macario. Arrivé au syndicat en 2019 sur un poste de chargé de mission Maître d'œuvre études et travaux, Jean-François avait pris en main le système d'information géographique, sur un poste de géomaticien, en 2022. Merci pour ces années passées à TE05!

AGENCE SUD - Thomas Léauthier
thomas.leauthier@te05.fr | Tel. 06 38 80 21 35
> Collèges: Tallard-Durance, Haut-Buëch, Veynois, Dévoluy, Rosanais-Buëch



AGENCE NORD - Cyrille Fardella
cyrille.fardella@te05.fr | Tel. 06 31 29 26 20
> Collèges: Briançonnais, Guillestrois-Queyras, Pays des Écrins

AGENCE CENTRE - Ludovic Émond
ludovic.emond@te05.fr | Tel. 06 45 71 20 49
> Collèges: Champsaur-Valgaudemar, Val d'Avance, Serre-Ponçon

UNE NOUVELLE ORGANISATION



Au 1^{er} janvier 2025, **Marylin Taix a été nommée directrice générale des services**. Entrée au syndicat en 2011, Marylin Taix avait en charge depuis plusieurs années la Direction du Service Technique. En lien avec l'ensemble des équipes, un important travail a été engagé pour réorganiser les différents services ou directions et préciser les conditions de travail de l'ensemble des agents.

L'organisation repose désormais sur trois directions :

■ **Le Secrétariat général** qui a en charge l'organisation et le suivi des instances, la gestion administrative des bâtiments et des projets en lien avec les services concernés, le fonctionnement, les assurances... ;

■ **Le Service Finances** qui repose sur une équipe en charge de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des quatre budgets du syndicat et sur l'analyse financière des projets d'énergie renouvelable ;

■ **Le Service Technique** qui regroupe désormais l'ensemble des équipes intervenant sur les réseaux et sur la transition énergétique, pour une meilleure lisibilité et une meilleure coordination entre ce qui constitue désormais les deux piliers de l'action du syndicat.

Au sein de la Direction du Service Technique, un nouveau service a été créé ; il concerne l'exploitation des systèmes (p. 47).

Trois postes de responsable de pôle - Électrification rurale et marchés publics, Énergie et Exploitation - ont été créés.



Concernant les conditions de travail, le service des ressources humaines a engagé une démarche, active et partagée, pour définir le règlement intérieur du personnel ; celui-ci a été approuvé le 12 décembre 2025 par le comité syndical. Il s'agit d'un document-cadre qui présente, actualise et précise les modalités d'exercice des différentes fonctions et missions des agents et les conditions générales de travail.



À l'heure où nous élaborons ce rapport d'activité, nous apprenons avec une très grande tristesse la disparition brutale d'**Éric Denys**, directeur financier, survenue le 27 juin 2026.

Éric avait rejoint le syndicat en 2016. Par ses compétences, son expérience et son attitude toujours positive, il avait su accompagner et sécuriser l'évolution du syndicat vers la transition énergétique, avec un sens profond du service public et une expertise financière unanimement reconnue. Apprécié de tous, Éric laisse un vide immense au sein de l'équipe et des différentes instances auxquelles il collaborait. Il restera dans nos mémoires.

LES COMPÉTENCES



DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

L'électricité et les réseaux sont le cœur de métier du syndicat et constituent la base de tout développement de projets de transition énergétique. TE05 agit en tant qu'**Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité**. Son rôle principal est d'organiser le service public local de l'électricité. Pour ce faire, TE05 confie la gestion de ce service à Enedis pour l'exploitation et à EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. Le syndicat intervient également en tant que maître d'ouvrage de travaux. Chaque année, TE05 investit plus de 5 millions d'euros dans les réseaux.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2022, Territoire d'énergie Hautes-Alpes accompagne les communes qui le souhaitent pour un éclairage plus performant, plus respectueux de l'environnement et moins consommateur d'électricité. Le syndicat propose différents dispositifs et outils: travaux sous mandat, contrat de supervision et d'accompagnement dans la gestion de l'éclairage public (contrat CAGE) ou transfert de compétence.

LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

TE05 met en œuvre une stratégie volontariste pour accélérer le déploiement du très haut débit sur le territoire. Le syndicat met ainsi à disposition les réseaux électriques pour le déploiement de la fibre optique et développe la propriété d'infrastructures qu'il loue ensuite aux opérateurs de communications électroniques.

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

TE05 a été l'un des premiers syndicats à s'engager en faveur de la mobilité électrique. Le réseau est alimenté 100 % énergie renouvelable, avec des tarifs équitables. Concernant le nombre de bornes, le département des Hautes-Alpes est l'un des mieux dotés avec 90 bornes répondant aux différents besoins. Un déploiement complémentaire est en cours.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En s'engageant dans cette nouvelle compétence, TE05 conforte son action en faveur de la sobriété et à l'efficacité énergétique et accompagne ses communes membres dans la rénovation thermique de leurs bâtiments publics. L'intervention du syndicat se fait par l'intermédiaire d'un mandat de maîtrise d'ouvrage qui permet d'assurer, pour le compte de la commune, la réalisation et le suivi des travaux.

Face à la nécessaire évolution de notre modèle énergétique, les communes et leurs groupements se positionnent en première ligne et TE05 a déployé une transition ambitieuse et toujours adaptée aux configurations territoriales et aux besoins. En 2025, TE05 a encore renforcé cette expertise.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le syndicat accompagne ses communes membres, les intercommunalités et d'autres acteurs locaux dans divers projets, essentiellement photovoltaïques et hydroélectriques. Depuis 2016, il est également producteur d'énergie et s'est investi dans la construction de micro-centrales en propre. Son action se fait dans le respect total des lieux et de l'environnement. Depuis 2024, la SEM Hautes-Alpes Énergies, dont TE05 est membre fondateur avec le Département, développe de nouveaux projets.

INSTRUMENTATION ET TÉLÉGESTION

TE05 développe différents moyens (instrumentation, pilotage et suivi des installations et données) permettant de gérer à distance les systèmes énergétiques. Ceci permet d'optimiser les consommations (suivi en temps réel, réglages), de réduire la facture énergétique et de détecter les anomalies (maintenance prédictive).

LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

La compétence est développée par le syndicat. Quatre réseaux sont opérationnels et plusieurs sont à l'étude. TE05 est également gestionnaire du Fonds Chaleur de l'ADEME (Contrat Chaleur Renouvelable territorial) depuis 2024. Il apporte ainsi conseil, accompagnement et financement à ses communes membres et aux acteurs locaux.

LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Dans un marché qui connaît de grandes tensions, TE05 sécurise ses communes membres et les acteurs publics haut-alpins qui le souhaitent en leur proposant de rejoindre le groupement de commandes mis en place par le Syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône. Il permet d'obtenir des tarifs avantageux, d'accéder à une énergie décarbonée, de décharger les acteurs locaux de procédures complexes.

INNOVATION

TE05 s'engage dans la recherche et l'innovation et souhaite développer de nouveaux modèles en lien avec les acteurs locaux. Le pôle Innovation, créé en 2023, accompagne les communes et les intercommunalités sur des projets en lien avec la transition énergétique et la résilience des réseaux.



BOUQUET DE SERVICES « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Dans le cadre du développement de ses compétences, TE05 propose aux communes adhérentes un ensemble de prestations qui lui permettent de proposer le meilleur accompagnement aux communes membres. Depuis 2023, ce service est ouvert aux autres acteurs locaux, notamment les intercommunalités. Le Bouquet de services a été évalué fin 2025 et donné lieu à de nouvelles modalités d'accompagnement qui sont entrées en vigueur début 2026. Il se compose aujourd'hui de cinq services principaux.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE ANALYSE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE (CAGE)

Les actions proposées consistent à collecter des données de consommation pour réaliser des bilans, mettre en place des indicateurs pour le suivi des consommations, réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments, préconiser des améliorations des bâtiments et des systèmes et évaluer le potentiel de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, réseau de chaleur...). Elle donne lieu à l'établissement d'un diagnostic énergétique des bâtiments et d'une note d'opportunité sur le potentiel de production d'énergie renouvelable. Ce service est gratuit.

MISE À DISPOSITION OU EXPLOITATION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Mise à disposition : La collectivité loue son bien, via une convention d'occupation au Syndicat, qui installe la centrale et la met à disposition (via une seconde convention) de la collectivité qui va exploiter l'électricité produite.

Convention d'exploitation : Le Syndicat agit en tant que prestataire pour assurer le bon fonctionnement des installations, selon deux possibilités : entretien/maintenance ou surveillance et exploitation déléguée.

MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ

La délégation de maîtrise d'ouvrage permet à la collectivité de confier la gestion complète de ses projets d'investissement en matière de transition énergétique au syndicat, tout en gardant un droit de contrôle permanent, sur les principales décisions du projet. Le mandat est applicable sur trois types de projets : la construction de centrales de production d'électricité renouvelable, les travaux de rénovation énergétique et l'installation d'infrastructures de recharge électrique (hors domaine public et non accessibles au public).

LA TÉLÉGESTION – SAGE BÂTIMENT

Ce Service d'Accompagnement dans la Gestion et la supervision énergétique de bâtiments permet l'instrumentation des sites pour relever les grandeurs physiques à mesurer, accompagner la collectivité dans la connaissance des consommations, afin d'éviter l'effet rebond de l'effacement des gains énergétiques des rénovations.

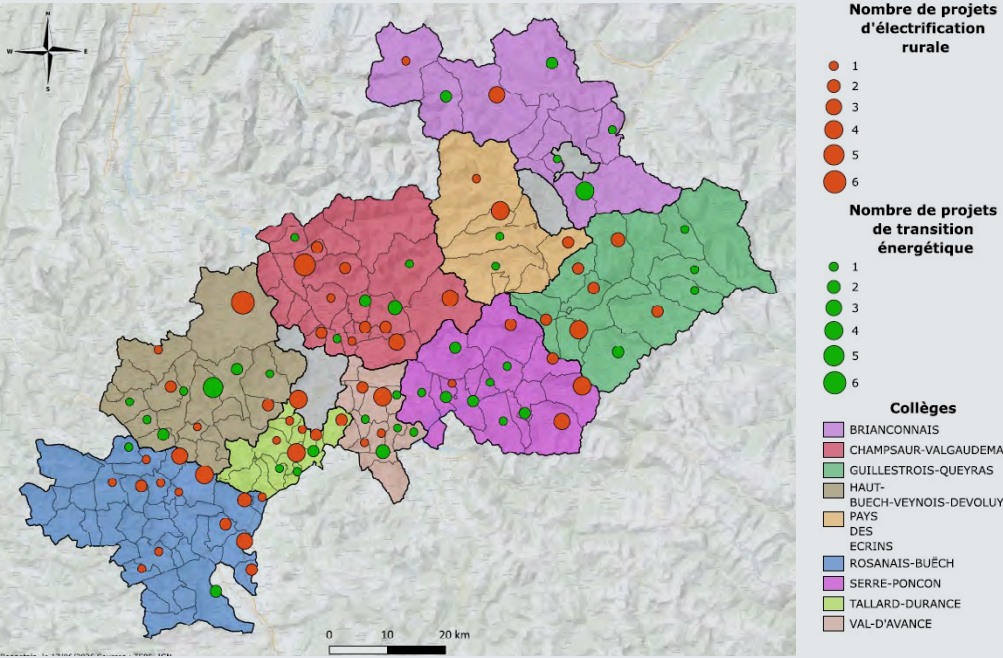
FOURNITURE, GESTION ET ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Via un transfert de compétence, le syndicat propose un service complet concernant les infrastructures de recharge de véhicules électriques non incluses dans le plan de déploiement approuvé. L'objectif est d'augmenter l'offre de service dans ce domaine sur le département.

Pour connaître les modalités financières, se rapprocher de nos équipes.

DES PROJETS RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

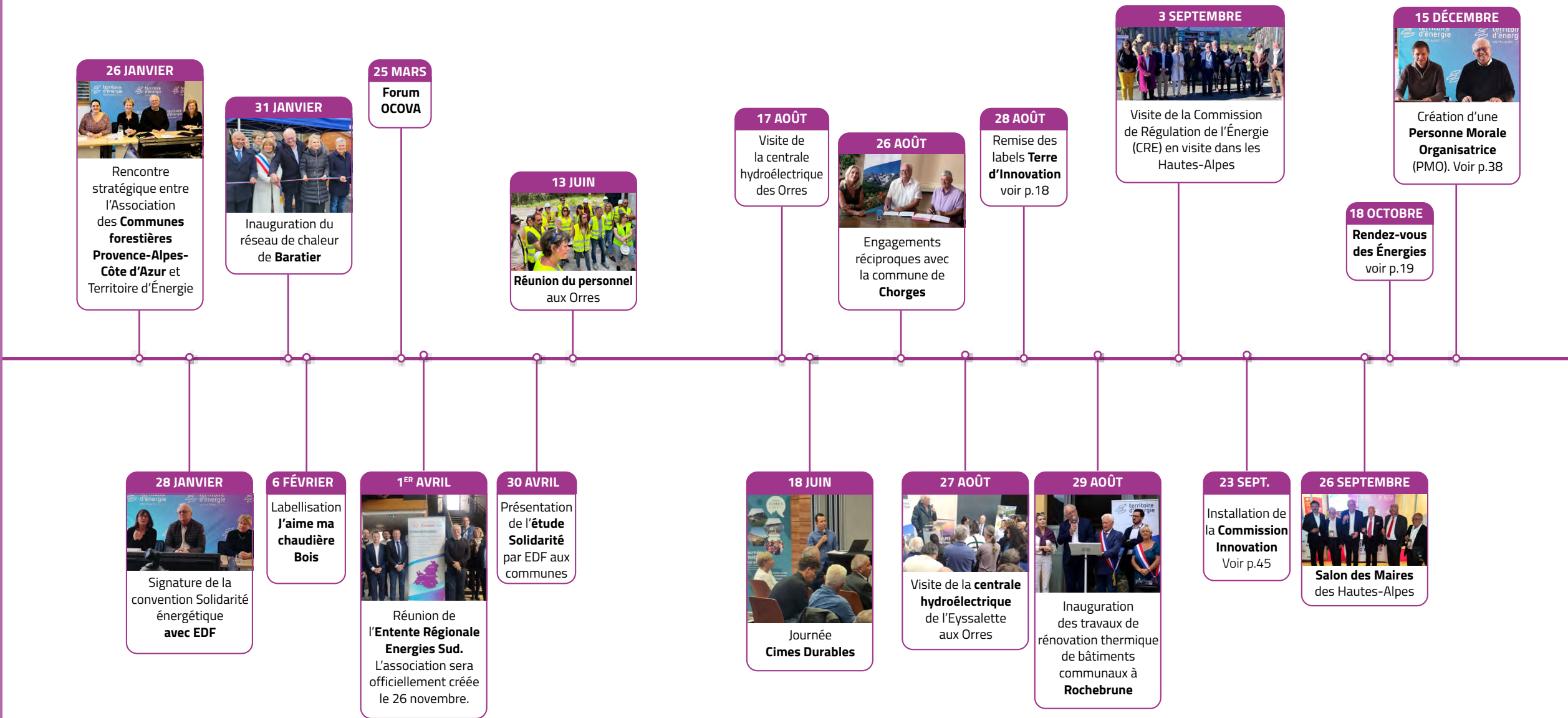
TE05 est sollicité par de nombreuses communes membres, qu'il s'agisse de réseaux et/ou de transition énergétique. Les équipes prennent en charge chaque demande et accompagnent la commune dans la concrétisation du projet. En 2025, plus de 200 projets et travaux ont été engagés sur le territoire.



205 PROJETS ENGAGÉS	5 MILLIONS D'EUROS INVESTIS DANS LES RÉSEAUX	95 COMMUNES CONCERNÉES
	9 MILLIONS D'EUROS INVESTIS DANS LA PRODUCTION D'ÉNERGIE LOCALE RENOUVELABLE	

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 2025

L'année 2025 a été maillée par le lancement de nouveaux projets, de nouvelles coopérations et par divers événements, conférences et colloques qui nous ont permis de conforter nos partenariats et de soutenir les initiatives locales. Concernant ses propres activités, le syndicat a organisé la **3^e édition du Rendez-vous des énergies** en lien avec l'Association des Maires des Hautes-Alpes.





TERRE D'INNOVATION



L'engagement des communes des Hautes-Alpes et des intercommunalités et territoires se traduit par de nombreux projets et

démarches. Le syndicat les accompagne au mieux, sur une ou plusieurs compétences ou dans le cadre du bouquet de services Transition énergétique.

Pour valoriser ces engagements, le syndicat a proposé leur candidature au label Terre d'Innovation de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies dans cinq grandes catégories :

- Transition Énergétique
- Mobilité décarbonée
- Éclairage Public
- Services connectés
- Cadre de Vie

Le 28 août, le président a ainsi remis le diplôme «Terre d'Innovation» aux maires lauréats. Dix communes ont été primées pour leurs actions de développement territorial innovant et promouvant la transition énergétique :

- **Veynes** : laurier Mobilité décarbonée
- **Saint-Pierre d'Argençon** : laurier Commune connectée
- **Saint-Véran** : laurier Commune connectée
- **Vars** : laurier Cadre de vie
- **Saint-Chaffrey** : laurier Mobilité décarbonée
- **La Grave** : lauriers Cadre de vie et Éclairage public
- **Sainte-Colombe** : laurier Éclairage public
- **Tallard** : lauriers Éclairage public, Mobilité décarbonée et Cadre de vie
- **Montgenèvre** : lauriers Transition énergétique, Mobilité décarbonée, Commune connectée
- **Les Orres** : lauriers Éclairage public, Mobilité décarbonée, Commune connectée et Cadre de vie

Félicitations à tous !

3^e RENDEZ-VOUS DES ÉNERGIES



Pour cette 3^e édition organisée par Territoire d'énergie Hautes-Alpes et l'Association des Maires (AMF05), de nombreux élus, personnalités et partenaires se sont mobilisés.



C'est désormais un rendez-vous incontournable de l'automne ! Cette édition 2025 a permis de dresser un point d'étape collectif, d'évoquer le contexte national et d'exposer concrètement aux maires et aux élus les moyens qui sont déployés pour les accompagner. En présence du Préfet et de nombreuses personnalités, dont Chantal Eyméoud et Marie-José Allemand, Jean-Claude Dou et Jean-Michel Arnaud ont souligné le rôle essentiel des maires et la nécessité d'avancer ensemble pour trouver les solutions adaptées aux territoires haut-alpins.

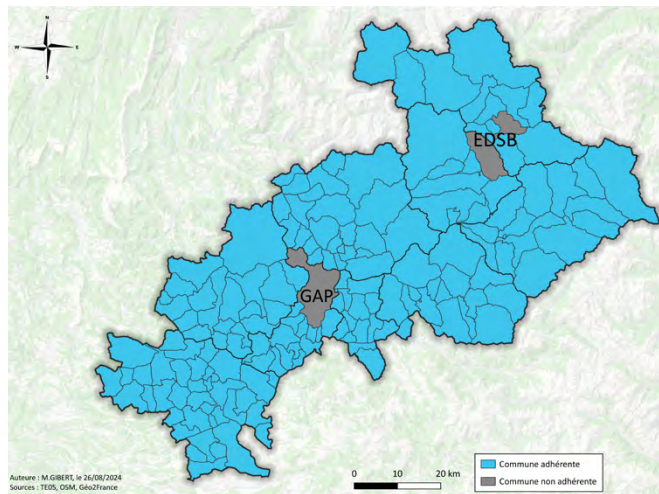
Trois tables rondes étaient organisées pour aborder trois enjeux essentiels : **la sobriété, le mix énergétique et la flexibilité**. Des intervenants de haut niveau ont apporté

leur éclairage sur ces sujets majeurs tout en faisant écho aux réalisations locales. Les interventions de Daniel Aubin, maire de Rochebrune, de Michel Montabone, maire de Réallon, et de Fabrice Borel, président de la Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar, ont été très appréciées. Enfin, l'équipe du syndicat, réunie autour de Marylin Taix, directrice, a pu exposer, les accompagnements proposés aux collectivités. Enfin, en conclusion, Laurence Vanin, philosophe, invitait chacun à prendre un peu de hauteur sur ces enjeux énergétiques, qui sont aussi des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux. Rendez-vous est pris pour 2026 !

L'ÉLECTRICITÉ & LES RÉSEAUX

L'électricité et les réseaux sont le cœur de métier du syndicat et constituent la base de tout développement de projets dans le domaine de l'énergie, de l'éclairage public ou des communications.

TE05 agit en tant qu'**Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité** (AODE) pour 159 communes des Hautes-Alpes. Son rôle principal est d'organiser le service public local de l'électricité. Pour ce faire, TE05 confie la gestion de ce service à Enedis pour l'exploitation et à EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente ; le syndicat intervient en tant que maître d'ouvrage de travaux de raccordement, extension, renforcement, sécurisation et enfouissement.



Le département des Hautes-Alpes compte trois autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) :

- le Syndicat d'Énergie des Hautes-Alpes - Territoire d'énergie Hautes-Alpes pour 159 communes ;
- les communes de Briançon et Saint-Martin-de-Queyrières qui exercent leur activité au sein d'une société d'économie mixte - EDSB ;
- la commune de Gap qui a sa propre concession avec Enedis.

LA CONCESSION PRINCIPES & ORGANISATION

LA PRODUCTION

ACTIVITÉS EN CONCURRENCE

Différentes sources d'énergie permettent de produire l'électricité sur le territoire national. Localement, la volonté est de promouvoir les énergies renouvelables.

LE TRANSPORT

RTE

Le transport de l'électricité est assuré par l'entreprise RTE qui gère les réseaux de tension >50 000 volts et assure l'équilibre entre offre et demande.

LA DISTRIBUTION

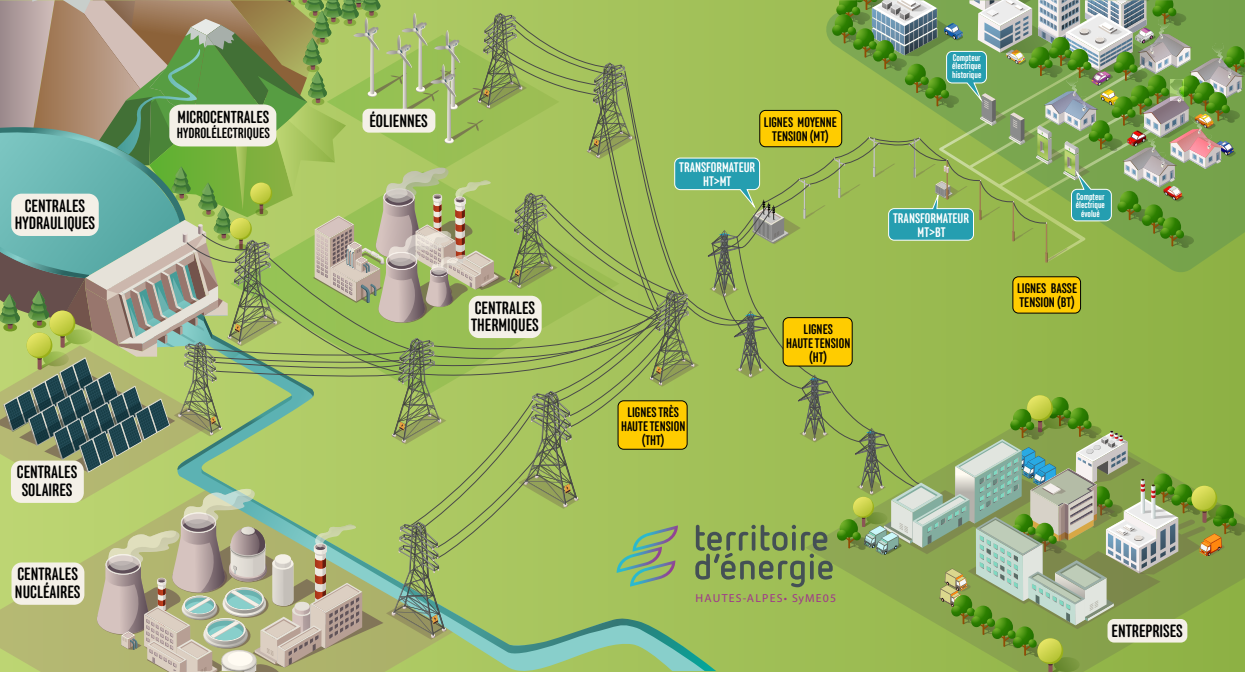
GESTIONNAIRE RÉSEAU DISTRIBUTION ENEDIS OU RÉGIE LOCALE

L'électricité est distribuée via deux niveaux de tensions : la haute tension A (HTA 20 000 volts) et la basse tension (BT de 400 volts à 230 volts). Le gestionnaire de réseau en assure l'exploitation, le développement et l'entretien.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

ACTIVITÉS EN CONCURRENCE

Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007.



Le secteur de l'électricité comprend quatre grandes catégories d'activités : la production, le transport, la distribution et la vente. Certaines de ces activités, telles que le transport et la distribution, sont exercées en situation de monopole, tandis que d'autres, comme la production et la fourniture s'inscrivent dans un cadre concurrentiel.

Ouvrages de la concession	Quantité
Installations de production	4 977
Postes source	16
Km de réseau Moyenne Tension (HTA)	2 959
Km de réseau Basse Tension (BT)	2 616
Postes de transformation HTA-BT	3 433
Points de livraison	111 237
Nombre de clients Tarif Bleu	109 199
Energie acheminée (en MWh)	723 390

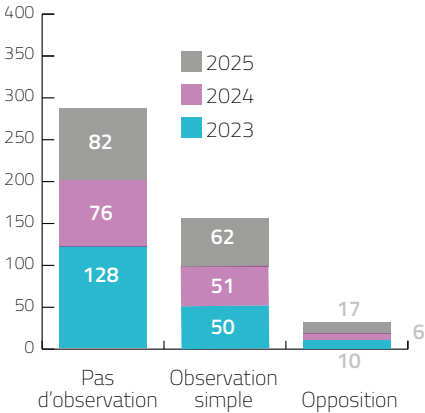
LE CONTRÔLE DE CONCESSION

Territoire d'énergie Hautes-Alpes assure, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, le contrôle de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires.

Chaque année, Enedis et EDF fournissent un Compte-rendu d'Activité de Concession ; ce rapport est présenté au comité syndical et à la commission consultative des services publics locaux.

Le syndicat déploie également, tout au long de l'année, un contrôle continu qui porte sur :

- la conformité technique des projets, la qualité de la fourniture de l'électricité et sur les aspects financiers et comptables liés à la concession ;
- les abonnements et les contrats, sur les conditions générales de vente et sur la tarification ; ce point fait l'objet en particulier d'un suivi, au niveau national, des tarifs réglementés.



Au titre du contrôle technique et administratif des projets menés par Enedis, 188 articles ont été instruits, soit 33 de plus que l'année dernière.

En cas de non-respect des obligations imposées au concessionnaire, les agents de contrôle de TE05 ont également la possibilité de dresser un **procès-verbal de constat**. Au cours de l'année 2025, aucun procès-verbal n'a été rédigé.

Lorsque des agents de TE05, ou un tiers, constatent une situation potentiellement dangereuse sur le réseau électrique, ils notifient immédiatement l'incident au gestionnaire de réseau Enedis en utilisant un **avis de signalisation**. Ils assurent ensuite un suivi rigoureux jusqu'à ce que le problème soit résolu.

Au cours de l'année 2025, deux avis de signalisation ont été rédigés.



Concernant le suivi patrimonial et financier de la concession, les chiffres sont communicables sur demande, tout comme le Compte-Rendu d'Activité de Concession (CRAC).

LA QUALITÉ DE FOURNITURE, LE « CRITÈRE B »

La qualité de fourniture s'examine selon deux critères : la continuité et la qualité de l'alimentation en tension. L'analyse porte sur la durée moyenne de coupure subie par les clients alimentés en basse tension, également connue sous le nom de « critère B ». Ce critère englobe les interruptions dues à des incidents, travaux, événements exceptionnels, etc. Il représente le temps moyen de coupure subi par un client au cours d'une année.

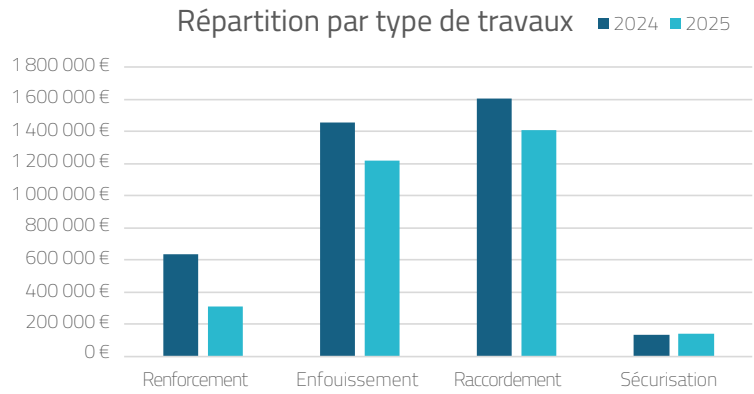
Après la baisse de 2024, le critère B est reparti à la hausse (97 mm contre 90 mm l'année dernière). L'écart important avec la moyenne nationale (61,86 mm) s'explique en partie par le caractère montagneux et rural de la concession, mais elle est également due au vieillissement des infrastructures et à un investissement insuffisant de la part du concessionnaire. Le nouveau contrat de concession devrait permettre de corriger cette situation pour que les habitants bénéficient de la meilleure qualité de service possible.

Critère B au niveau de la concession toutes causes confondues



LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

En 2025, les travaux engagés sur les réseaux de distribution d’électricité ont représenté un montant de 2,7 millions d’euros. La baisse apparente par rapport au montant de l’année 2024 s’explique par le renouvellement du renouvellement du contrat de concession et du marché de travaux. Elle est compensée par un certain nombre d’affaires qui avaient été lancées, par anticipation, en fin d’année 2024.



UN GUICHET TECHNIQUE IT05-TE05, POUR UNE MEILLEURE COORDINATION

En 2025, le guichet technique commun à TE05 et IT05 a poursuivi son déploiement avec 8 réunions organisées au cours de l’année. La première réunion a notamment permis de mettre en place les documents partagés et de définir une méthodologie de travail commune, qui continue d’évoluer au fil des dossiers traités. Au total, 23 nouveaux dossiers ont été examinés et débattus conjointement, renforçant ainsi la coordination entre les deux structures.



Concernant la répartition de la maîtrise d’ouvrage des travaux entre TE05 et son concessionnaire Enedis, elle relève de la loi du 8 avril 1946 et du cahier des charges de concession qui clarifie les responsabilités respectives de l’autorité concédante et du concessionnaire quant à la gestion, l’expansion et la modernisation du réseau électrique.

TE05 intervient essentiellement auprès des communes relevant du régime rural, c’est-à-dire dont la population n’excède pas 2 000 habitants (hors dérogation).

Répartition de la maîtrise d’ouvrage

TYPES DE TRAVAUX		Communes rurales	Communes urbaines
RENFORCEMENTS	Réseau BT	TE05	Enedis
	Réseau HTA	Enedis	Enedis
EXTENSIONS	Racc. consommateurs	TE05	Enedis
	Racc. Producteurs < 36 kVA	TE05	Enedis
	Racc. Producteurs > 36 kVA	ENEDIS	ENEDIS
BRANCHEMENTS	Hors projets publics	Enedis	Enedis
	Projets publics	TE05	Enedis
ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT/DÉPLACEMENT D'OUVRAGES		Enedis	Enedis
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES		TE05	TE05
SÉCURISATION		TE05/Enedis	Enedis

Au 31 décembre 2025, 144 communes relèvent du régime rural. La parution prochaine du Décret Ruralité pourra modifier ce classement en 2026

➔

DÉROULÉ D'UN CHANTIER TYPE

■ **AVANT-PROJET ET CHIFFRAGE PAR LE PÔLE ÉTUDES**

- sur demande des communes lors du renseignement d'une fiche d'intention des travaux,
- sur repérage, par les services ou le concessionnaire, tout au long de l'année des réseaux aériens

■ **DOSSIER D'EXÉCUTION**

- présentant des lignes de vétusté ou de dangerosité et nécessitant des travaux de sécurisation ou de renforcement (contraintes);
- sur les projets de renforcement après une enquête sur la qualité du réseau électrique en contrainte: cette enquête est portée par l'agent d'étude pour confirmer ou non la nécessité de renforcer le réseau.

■ **TRAVAUX**

- réunion de piquetage,
- début des travaux, suivis soit par TE05 MOE ou MOE externe,
- suivi des travaux,
- réception des travaux et des DOE (dossier d'ouvrage exécuté).

■ **AUTORISATION DES PROPRIÉTAIRES**

- article R 323.25 (permis de construire électrique),
- vérification du dossier d'exécution par un technicien de TE05.

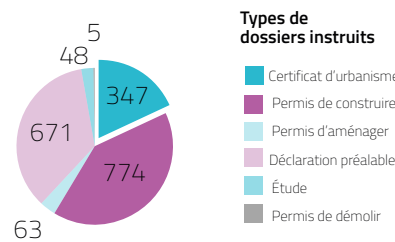
24

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 | 25

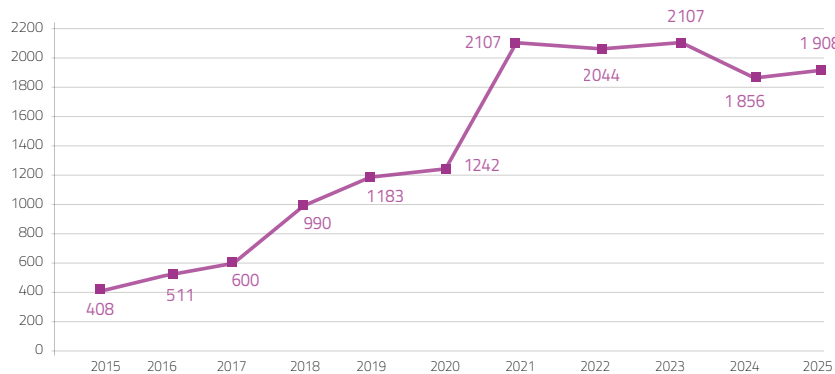
LE GUICHET URBANISME

Grâce à son expertise, son savoir-faire et sa connaissance approfondie des réseaux électriques, le Guichet Urbanisme accompagne les communes dans différentes démarches :

- Il instruit les autorisations d'urbanisme (PC, PA, CUa, CUB, DP, études diverses) pour les communes en régime rural ;
- Il apporte aide et conseils aux communes dans l'élaboration, la modification et la révision des documents et projets d'urbanisme, lors de la mise en place des outils de financements des équipements publics et pour toute demande relative à un projet de construction ou dans une procédure de raccordement ;
- Il réalise les études de documents d'urbanisme avec un rapport final qui présente un plan indiquant l'état des réseaux existants, les extensions pontentielles, leur coût, des réflexions sur l'organisation spatiale de la zone et les éventuels moyens de financement applicables ;
- Il décide, en tant qu'Autorité Concédante, de la possibilité d'appliquer l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme.



Nombre d'affaires par an de 2015 à 2025



TÉLÉCOMMUNICATIONS & COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'action du syndicat a été confortée et développée ces dernières années afin de sécuriser les communes et de permettre le déploiement d'infrastructures performantes.

L'ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR LA PERCEPTION DE LA RODP*

Après une expérimentation lancée en 2019, le syndicat a généralisé son action à toutes les communes qui en ont fait la demande. Cette action a permis un meilleur contrôle des montants de Redevance d'Occupation du Domaine Public dus par les opérateurs de communications électroniques. Elle facilite également le déploiement de nouveaux réseaux de communications électroniques et contribue à en réduire les coûts.

78 COMMUNES ACCOMPAGNÉES
234 308 € RÉCUPÉRÉS

LA MISE À DISPOSITION DES RÉSEAUX AÉRIENS

Afin d'accélérer la montée du très haut débit numérique et favoriser l'attractivité du département des Hautes-Alpes, Territoire d'énergie Hautes-Alpes, Enedis et SFR FTTH devenu XPFIBRE ont signé en 2019 une convention tripartite permettant le déploiement en aérien des réseaux de fibre optique sur les supports de distribution d'énergie électrique. Cette convention a depuis été généralisée aux opérateurs qui en ont fait la demande. La convention avec ORANGE a été signée en 2022. TE05 peut devenir propriétaire d'infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambre de tirage) qu'il réalise. Ces infrastructures permettent le déroulage en souterrain des réseaux cuivre d'Orange mais également des réseaux en fibre optique.

LE PROGRAMME NEW DEAL

En janvier 2018, les opérateurs, le Gouvernement et l'Arcep ont conclu à un accord historique pour accélérer le déploiement du réseau mobile sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de l'alimentation électrique des antennes-relais, TE05 travaille en étroite collaboration avec le service numérique de la Préfecture et les services d'Enedis.

En 2025, 7 SITES ARRÊTÉS :
Cervièrès, Aiguilles, Ventavon, Val d'Oule, Savournon, Moydans, Bréziers
2 SITES RACCORDÉS : Esparron, Oze.

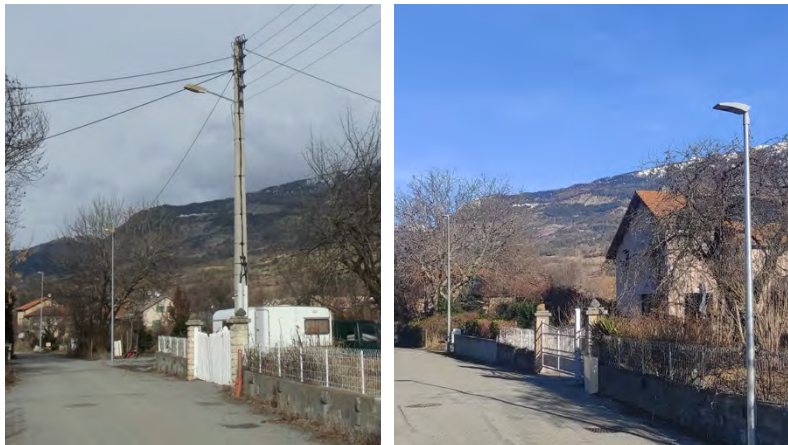
LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'engagement du syndicat en faveur de l'enfouissement des réseaux électriques est constant depuis de nombreuses années en dépit des contraintes liées au caractère rural et de montagne des territoires haut-alpins. Chaque année, le syndicat investit 1,5 million d'euros. TE05 réalise environ 6km de génie civil par an à destination des opérateurs. À ce jour, ce sont plus de 73km d'infrastructures de communications électroniques qui ont été réalisées par le syndicat depuis 2013.

En 2025, l'investissement du syndicat en termes de génie civil de réseaux de télécommunications électroniques s'est élevé à 337 493 € (11 communes concernées).

QUELQUES TRAVAUX

CHORGES | Bourg Nord / Marais
Renforcement, Sécurisation et Enfouissement | 215 000 € HT



LA FAURIE | Pusteau - Enfouissement | 221 000 € HT



LA SAULCE | Fontchaude - Enfouissement | 244 000 € HT



SAINT-CHAFFREY | Champs Arnoux - Enfouissement | 44 000 € HT



VALLOUISE-PELVOUX |
Enfouissement et démolition du poste cabine Vallouise | 262 499 € HT



ORCIÈRES | Forest des Marches - Raccordement | 57 600 € HT



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis 2022, Territoire d'énergie Hautes-Alpes accompagne les communes pour un éclairage plus performant, respectueux de l'environnement et moins consommateur. En effet, un bon éclairage est nécessaire pour la sécurité et le confort des usagers de l'espace public mais représente en moyenne 40% de la facture électrique d'une commune et 20% de sa dépense globale en énergie. TE05 intervient de différentes manières auprès des communes : par un transfert de compétence ou par une délégation de maîtrise d'ouvrage.

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Après délibération de la commune, TE05 dispose d'un délai de six mois pour effectuer les opérations suivantes :

- un inventaire physique et patrimonial du réseau et de l'ensemble des ouvrages,
- le recensement des besoins d'équipement et d'amélioration, avec en priorité la mise à niveau vis-à-vis de la conformité.

La mise à disposition effective des biens ainsi que l'instauration du service sont constatées à l'issue de ces opérations par l'approbation d'un état contradictoire, autorisé par délibérations concordantes. La collectivité souhaitant adhérer aux services de gestion des installations d'éclairage public peut ensuite confier la gestion des contrats de fourniture d'énergies pendant la durée de la mise à disposition.

les communes ayant mis à disposition leurs installations (2024/2025)

Montgenèvre, La Grave, Villar d'Arène, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, Tallard, Névache, Val-des-Prés, Rosans.

Dix communes, soit 2659 points lumineux

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS

Les travaux concernent les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, ainsi que toutes les études générales ou spécifiques, et notamment les actions de diagnostics de performance du réseau et la collecte des certificats d'économies d'énergie. Parmi les travaux d'investissement, on distingue les catégories de travaux suivantes : création d'un premier réseau d'éclairage sur le territoire d'une collectivité, travaux d'extension d'éclairage, travaux de renouvellement, de mise en conformité, travaux d'effacement d'éclairage par mise en souterrain coordonnée ou technique discrète façade, équipements spécifiques visant aux économies d'énergie ou à l'apport de nouveaux services (vidéo protection, sonorisation, panneaux à message variable, antenne de téléphonie...), diagnostic des installations d'éclairage public, contrôle de la luminance et de l'éclairage, extension des réseaux et création de points d'éclairage, mise en sécurité des réseaux, mise en valeur par la lumière de sites et monuments, dispositifs d'alimentation d'illuminations temporaires.

TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

LA GRAVE	1 436,45 €
MONTGENÈVRE	37 727,56 €
MUTUALISATION	2 076,83 €
NÉVACHE	69 818,20 €
PUY-SAINT-ANDRÉ	53 641,84 €
PUY-SAINT-PIERRE	17 849,96 €
SAINT CHAFFREY	14 090,76 €
TALLARD	33 363,70 €
VAL-DES-PRÈS	10 655,62 €

TRAVAUX SOUS MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

LA GRAVE	1 436,45 €
ASPREMONT	21 902,00 €
CHORGES	22 399,38 €
FURMEYER	18 060,00 €
L'ÉPINE	16 884,38 €
ROCHEBRUNE	7 277,38 €
VALLOUISE-PELVOUX	1 196,54 €



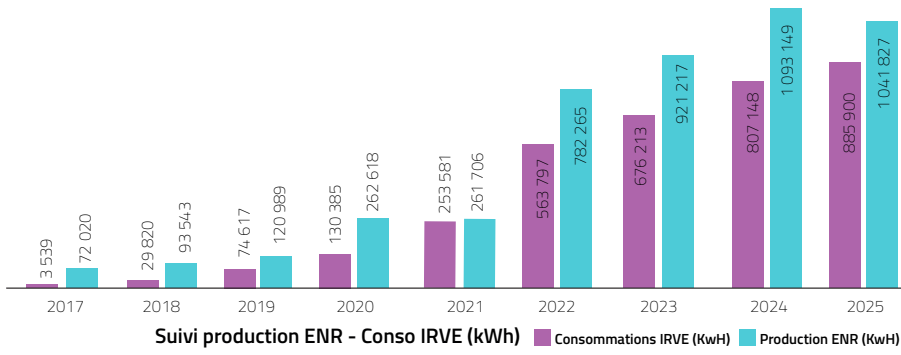
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

TE05 a été l'un des premiers syndicats d'énergie à s'engager en faveur de la mobilité électrique, mais à condition de produire parallèlement l'énergie nécessaire et de favoriser les pratiques vertueuses. Le réseau est ainsi alimenté en énergie renouvelable, avec des tarifs équitables (à l'énergie délivrée). En 2025, la tarification incitative a été expérimentée et un déploiement complémentaire a été acté. Le département des Hautes-Alpes est l'un des mieux dotés de France avec 90 bornes de recharge.

POUR UNE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE VERTUEUSE

Conscient des enjeux et défis environnementaux et sociétaux, le syndicat a pris la ferme résolution de promouvoir une mobilité électrique respectueuse de l'environnement. Dans cette perspective, TE05 mène des actions concrètes pour que l'ensemble des consommations électriques engendrées par l'électromobilité soit entièrement couvert par une production locale d'énergie verte. Cette approche vise non seulement à offrir aux usagers

une énergie propre et renouvelable mais également à anticiper les besoins futurs en électricité et à prévenir toute surcharge des réseaux électriques dans les années à venir. En 2025, une nouvelle étape a été franchie avec l'expérimentation, sur le site de l'ombrière de Baratier, d'une tarification incitative. Elle permet aux usagers qui viennent se recharger durant les heures de production d'énergie solaire de tarifs avantageux.



UNE TARIFICATION INCITATIVE SUR LE SITE DE BARATIER

TE05 a mis en place en 2025 une incitation tarifaire destinée à encourager la recharge des véhicules pendant les périodes de production solaire. Cette phase expérimentale prévoit le remplacement de la borne rapide existante par une borne pilotable dynamiquement et par l'installation de 4 nouvelles bornes de 7 à 22 kW. Le principe retenu applique, pour les abonnés, un tarif réduit de 50 % lorsque la production solaire est disponible ; elle prévoit également des pénalités post-charge pour limiter l'occupation prolongée des places. Cette démarche, qui a valu au syndicat une reconnaissance nationale, permet de valoriser localement l'énergie photovoltaïque produite tout en réduisant la sollicitation du réseau aux heures de pointe.



UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC

La naissance du réseau eborn répondait à une forte volonté de créer un véritable service public et les syndicats ont imposé au délégataire du service (voir ci-après) de nombreuses exigences. L'accessibilité (moyens d'identification, accords d'itinérance...), des tarifs équitables, une assistance 24h/24, 7 j/7, la possibilité de réserver une borne de recharge, l'engagement envers une énergie propre font partie intégrante du service proposé aux usagers.

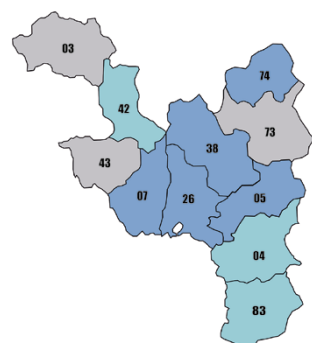
Depuis 2019, le service public est délégué à la société SPBR1 (groupement composé d'Easy Charge et du Fonds de Modernisation Écologique des Transports) et a ainsi plusieurs responsabilités. Dans la perspective

de l'échéance de la DSP Eborn en 2028, les syndicats membres ont engagé, en 2025, une réflexion collective sur l'avenir du réseau. Cette démarche vise à définir le futur modèle de gouvernance et les équilibres financiers du réseau post-2028, dans un contexte où les besoins en infrastructures de recharge publique devraient encore fortement croître à l'horizon 2035, tout en anticipant le renouvellement progressif d'un parc vieillissant. Les membres ont réaffirmé leur attachement à la mutualisation interdépartementale et fixé trois priorités communes pour les travaux à venir : la qualité de service, la maîtrise des coûts et le maintien d'une gouvernance partagée.

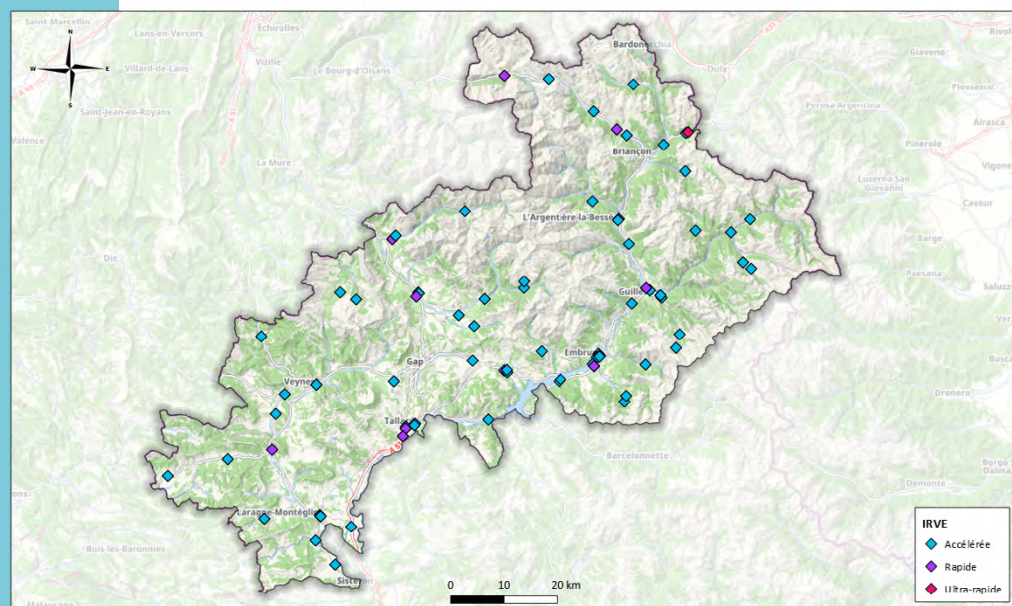
TARIFS	ABONNÉ EBORN À LA CARTE annuel 15€ TTC	ABONNÉ EBORN AU FORFAIT mensuel 47€ TTC	NON ABONNÉ** paiement CB ou smartphone
CHARGE ACCÉLÉRÉE	0,334€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,467€ TTC/kWh
CHARGE RAPIDE	0,467€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,580€ TTC/kWh**
CHARGE ULTRA RAPIDE	0,590€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,650€ TTC/kWh**

*Au-delà de 250kWh, le tarif abonné à la carte s'applique pour vos recharges.
**Le prix de la recharge via CB est un forfait de 8,80€ TTC sur un certain type de borne rapide.

Le réseau **eborn** a été créé en 2014 par les syndicats d'énergie des Hautes-Alpes, de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie. Aujourd'hui le réseau eborn compte 11 départements.



INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE DES HAUTES-ALPES

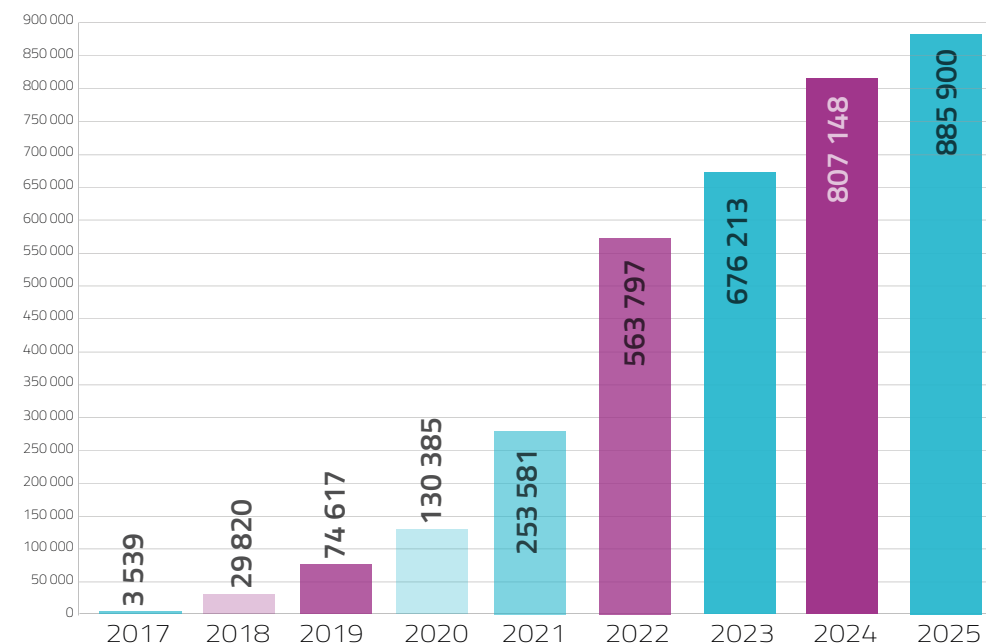


Auteur : M. GIBERT, Août 2024
Sources : OSM, GéoFrance, TE05

UN SECOND DEPLOIEMENT POUR LES HAUTES-ALPES

Sur son territoire, le syndicat a déployé 90 bornes dont 69 bornes accélérées, 5 bornes lentes, 15 bornes rapides et 1 ultra rapide (super-chargeur de Montgenèvre), soit une tous les 25 km. La liste complète des bornes figure en annexe ; les statistiques globales et détaillées peuvent être demandées directement au syndicat.

Le second plan de déploiement, approuvé en 2025, prévoit l'installation de 51 nouvelles bornes (34 accélérées, 14 de destination, 3 rapides/ultra-rapides) pour un montant global de 1 864 763 € HT. Cette phase, qui s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur IRVE (SDIRVE) approuvé en 2023, sera portée par TE05 et financée selon une approche partenariale mobilisant le FACE, la Région PACA, le Département des Hautes-Alpes et le programme ADVENIR, avec un déploiement échelonné sur quatre ans (2025-2029).



Évolution annuelle des recharges (kWh) dans les Hautes-Alpes

Les statistiques de l'année 2025 confirment la forte évolution de l'électromobilité.
(La fréquentation par commune est disponible sur demande).

TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES

Dans les Hautes-Alpes, les bornes sont alimentées à partir d'électricité 100 % renouvelable.

97,03%
Taux de disponibilité

90 BORNES dont 15 rapides
+1 superchargeur

1029 tonnes
CO₂ économisées

45 024
charges réalisées

885 MWh
consommés

6 180 000
de km parcourus
en véhicules électriques

TERRITOIRE INTERDÉPARTEMENTAL eborn

97,45%
Taux de disponibilité

1575 BORNES fonctionnelles

21 677 tonnes
CO₂ économisées

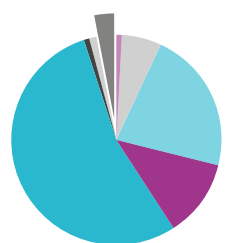
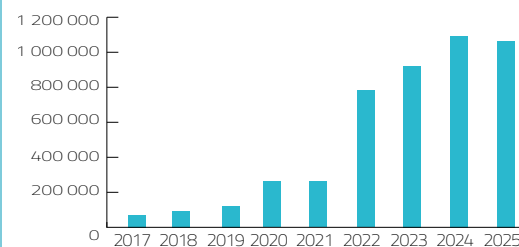
948 575
charges réalisées

17 184 MWh
consommées

130 MILLIONS
de km parcourus
en véhicules électriques

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUEVELE

Après quelques années de réflexion et d'études, l'action de TE05 est entrée dans l'opérationnel avec désormais six centrales de production d'énergie renouvelable. Le syndicat accompagne ses communes membres et les intercommunalités, tout en développant des projets en propre. Le programme Les Générateurs, qui permet d'accompagner les communes, a pris une place plus importante cette année. En 2025, ce sont 1 041 827 kWh* qui ont été produits.



PRODUCTION ENR 2025 RÉPARTITION PAR SITE

- Aspres-sur-Buëch
- Aspremont
- Lardier-et-Valença
- Champoléon
- Énergie collective
- Ener'Guil
- Baratier
- Saint-Pierre d'Argençon

Comme mentionné précédemment dans le contexte de la mobilité électrique, le syndicat TE05 a tout mis en œuvre pour anticiper l'augmentation prévue des consommations liées aux véhicules électriques (de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants). La production (1 041 827 kWh*) couvre largement les besoins actuels (885 900 kWh). La montée en puissance des projets permettra de continuer à assurer la fourniture d'une énergie locale à tous les véhicules.

*soit la consommation annuelle moyenne d'électricité de 315 foyers (hors chauffage) ou 6 millions de km parcourus en voiture électrique



LES GÉNÉRATEURS
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire

Financé par l'ADEME, ce programme permet d'accompagner les collectivités dans leurs projets de production d'énergie renouvelable. En 2025, l'animation a concerné essentiellement la réalisation d'études d'opportunité, dont la demande reste très forte. Elles permettent de réaliser un diagnostic des sites envisagés et de présenter le contexte technique et administratif, ainsi que les modalités de portage possibles.



L'objectif est de dresser un premier bilan du potentiel solaire du patrimoine de la collectivité sur le bâti, en ombrière ou au sol. La majorité des sites étudiés concernent des installations en toiture de moins de 100kWc, ce qui représente l'essentiel du patrimoine des communes rurales du département. Les demandes concernant les ombrières de parking se font plus nombreuses et les projets de parcs au sol restent minoritaires.

En 2025, la demande s'est faite plus importante concernant l'autoconsommation collective, qui constitue désormais le mode de valorisation privilégié par les collectivités. Pour y répondre, les notes d'opportunité intègrent désormais une étude de foisonnement, afin de comparer le potentiel de production aux besoins de consommation. Cette analyse permet de dimensionner au mieux les projets et, le cas échéant, de proposer des optimisations ou un pilotage de certains usages. On constate également un intérêt croissant des collectivités pour l'hydroélectricité, en particulier pour le turbinage sur réseaux anthropisés. Le cas échéant, les notes d'opportunité relatives à l'hydroélectricité sont intégrées aux notes globales d'autoconsommation.

■ 52 sites étudiés sur 9 collectivités, pour un potentiel de production de **3,9 MWc**
Intercommunalités : Communauté de communes de Serre-Ponçon, Communauté de communes du Pays des Écrins, Communauté de communes Champsaur-Valgaudemar, Régie ski du Queyras
Communes : La Saulce, Fressinieres, Lardier et Valença, Barillonette, Saint-Laurent-du-Cros

■ **Accompagnement au montage de projet d'autoconsommation collective** : Haut-Buëch, Saint-Laurent-du-Cros, Réallon

■ TE05 a également été disponible auprès des opérateurs départementaux et des animateurs régionaux, notamment dans le cadre de l'événement « Hautes-Alpes en transition » (SAPN-FNE05) pour la présentation de Réallon et au syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône (SMED 13) lors de la journée de présentation « Les Générateurs 13 » avec une présentation du projet de Saint-Bonnet.

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

TE05 et EDSB s'associent pour créer une personne morale organisatrice dans les Hautes-Alpes

Dans ce cadre, Territoire d'énergie Hautes-Alpes a impulsé, en lien avec l'Entreprise Locale de Distribution EDSB-Énergie Développement Services du Briançonnais, la mise en place d'une « Personne Morale Organisatrice », sous forme associative.

TE05 et EDSB s'associent ainsi pour accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans le développement d'opérations d'**autoconsommation collective** qui permet de partager localement une production d'électricité renouvelable et de garantir une partie de l'approvisionnement en électricité à un tarif fixe non dépendant des variations du marché.



Il s'agit le plus souvent d'opérations complexes à développer car elles font intervenir plusieurs producteurs et consommateurs. La réglementation impose ainsi la désignation d'une **Personne Morale Organisatrice (PMO)** pour chaque opération d'ACC. Cette entité est responsable de la gestion administrative, technique et financière du projet ; elle garantit sa conformité et sa pérennité.

En s'appuyant sur une gouvernance collaborative et un ancrage territorial fort, la PMO départementale entend accélérer le déploiement de modèles énergétiques innovants, solidaires et résilients. L'association a ainsi pour mission de faciliter la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable, de sécuriser leur cadre juridique et technique, et de contribuer activement à la transition énergétique et à la maîtrise des coûts de l'énergie.

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE DANS LE HAUT BUËCH



Après de nombreux échanges, TE05 a pu concrétiser une boucle d'autoconsommation à l'échelle de huit communes. Depuis début 2023, les élus des 8 communes du Haut-Buëch travaillent en effet à construire une démarche collective sur l'énergie avec comme objectif, à terme, de couvrir l'ensemble des besoins électriques du territoire par une production raisonnée, décarbonée et à gouvernance locale.

Accompagné par TE05, le territoire devient ainsi acteur de la décarbonation, stabilise les coûts de l'électricité et crée une solidarité locale entre producteurs et consommateurs.

LES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

Le potentiel hydroélectrique est important dans le département des Hautes-Alpes et TE05 a pleinement investi ce champ de production. Cette action, en milieu de montagne, se fait dans le respect total des lieux et de l'environnement. Le syndicat accompagne les communes dans leurs projets et développe son expertise. Voici l'état d'avancement des différents projets et réalisations :



CHAMPOLÉON

Cette année, la centrale a enregistré une baisse d'environ 8 % en raison d'un été particulièrement sec. Cette réalisation exemplaire a permis à la commune de mettre en place, grâce aux revenus de la micro centrale, différents dispositifs en direction des habitants : transport scolaire, navette gratuite pour se rendre au marché, versement d'une aide à l'énergie, modulable suivant les revenus.

DÉVEZET

Les études de faisabilité et les différents échanges avec les partenaires et acteurs concernés – en particulier la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et le Canal de Gap – ont été poursuivis. Tous les scénarios sont désormais connus et 2026 devrait permettre d'entrer dans une phase plus opérationnelle.

LES ORRES - EYSSALETTE

La construction avance et les premiers essais de fonctionnement ont été réalisés. 2025 a été dédiée à la construction de tous les éléments constituant la centrale hydroélectrique : prise d'eau, canalisation, réseau d'irrigation, centrale de production. Au mois d'août, une visite publique a été organisée en partenariat avec la commune des Orres ainsi que notre partenaire GEG, afin de présenter le bâtiment et la turbine (qui étaient déjà en place) aux habitants de la commune.

LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

En 2014, le syndicat a engagé sa transformation pour devenir producteur d'énergie. Depuis le premier projet à Saint-Pierre d'Argençon en 2018, TE05 a construit huit centrales photovoltaïques et deux en cours de réalisations.



Parallèlement, la SEM Hautes-Alpes Énergies, créée en 2023 et dont TE05 est actionnaire majoritaire avec le Département, accompagne également les acteurs locaux. Après la mise en service en 2023 des centrales d'Aspremont, Aspres-sur-Buëch et Lardier-et-Valença, TE05 a engagé les travaux à Embrun et à la Roche-des-Arnauds en 2024. Les deux centrales sont

aujourd'hui fonctionnelles. Des études sont en cours pour de nouveaux projets sur les communes de la Beaume et de Saint-Pierre d'Argençon. Parallèlement, le syndicat œuvre en partenariat avec la commune de Gap pour l'installation en toiture du SDIS de panneaux photovoltaïques. Les études sont également en cours.

LA ROCHE-DES-ARNAUDS

L'installation en toiture de l'école maternelle a été mise en service fin décembre 2024. Elle permet à la commune de bénéficier d'une énergie 100% renouvelable pour alimenter l'ensemble des bâtiments communaux.

EMBRUN

La centrale photovoltaïque sur la toiture du hangar à paquette a commencé à produire, le raccordement par Enedis ayant été fait en début d'année.

HAUT-BUËCH

Dans le cadre du projet d'autoconsommation collective en cours sur huit communes, deux centrales sont en cours de réalisation sur les communes de Saint-Pierre d'Argençon et de la Beaume. Il s'agit d'installations en toitures (atelier et garages) d'une puissance de 36 kWc.

BARATIER

La production de l'ombrière de Baratier est conforme aux attentes de cette centrale. La consommation des bornes de recharge est réalisée en autoconsommation directement depuis l'ombrière. En moyenne, 39% de l'énergie distribuée dans les véhicules électriques a été couverte en 2025 par la production locale.

PARTICIPATION DANS LES CENTRALES VILLAGEOISES

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. TE05 en est partenaire puisqu'il est entré au capital d'ENER GUIL (889 parts sur 2 690, soit 44 450 €), d'Énergies collectives (720 parts / 2 560 pour 36 000 €) et de ERDG (137 parts / 6 850 €).



LES SITES ISOLÉS

Le service public de l'électricité est dû sur l'ensemble du territoire national. Lorsque les coûts de raccordement sont prohibitifs car le site est trop éloigné du réseau, il convient de s'orienter vers des solutions de production sur place (photovoltaïque, petite hydroélectricité...). En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, TE05 intervient depuis de nombreuses années auprès des refuges des Hautes-Alpes.



L'électrification des sites isolés à partir d'énergies renouvelables constitue une alternative crédible au développement du réseau public de distribution d'électricité. Les techniques de production présentent des avantages, tant en termes économiques que de préservation des paysages. Dans le cas d'installations photovoltaïques, les installations, propriété du syndicat, sont intégrées au patrimoine de la concession et sont exploitées par Enedis qui conclut un contrat de fourniture avec l'utilisateur, suivant le principe de péréquation tarifaire. L'hydroélectricité est aussi une réponse que TE05 peut proposer et mettre en œuvre.

LE REFUGE DE VALLONPIERRE

En décembre 2025, la concession comptait une vingtaine de sites de production (voir ci-contre). Après l'intervention sur le refuge des Pinées à Châteauroux-les-Alpes, c'est le refuge de Vallonpierre sur la commune de la Chapelle-en-Valgaudemar qui a bénéficié d'un accompagnement pour augmenter la puissance de son générateur photovoltaïque. L'installation comporte désormais 12 panneaux pour une puissance totale de 5 220 Wc et de 24 batteries d'une capacité de 2200 Ah. L'opération a également permis de rénover l'atelier d'énergie. Le coût total s'est élevé à 60 070 € HT.

21 SITES DE PRODUCTION

Le syndicat a accompagné de nombreux refuges et communes depuis une dizaine d'années. Ainsi, au 31 décembre 2025, la concession comptait 21 sites de production : Refuge des Souffles (Villar-Loubière), Refuge du Pigeonnier et Refuge de Vallonpierre (La Chapelle-en-Valgaudemar), Ferme pastorale Les Plaines (L'Épine), Refuge du Peynin (Aiguilles), Gîte Auberge les Pinées (Châteauroux-les-Alpes), Serre Jean Vasserot (Saint-Véran), Refuge de la Blanche (Saint-Véran), Observatoire de Châtaurenard (Saint-Véran), Refuge du col Agnel (Molines-en-Queyras), Pré de Madame Carle (Pelvoux), Cabane pastorale le Cougnet (La Roche-de-Rame), Bergerie l'Oustaous (Barillonnette), Auberge la Fruitère (Névache), Chalet du Queyrelin (Névache), Refuge de l'Olan (la Chapelle-en-Valgaudemar), Chalet du Galibier (Cervièrès), Refuge du Glacier blanc (Vallouise-Pelvoux), Refuge du Pic du Mas de la Grave (La Grave), Refuge de Furfande (Arvieux).

LES RÉSEAUX DE CHALEUR

La compétence Réseau de chaleur et de froid est proposée par le syndicat à ses communes membres. Quatre réseaux sont en service et plusieurs sont à l'étude. Depuis 2024, TE05 est également gestionnaire du Fonds Chaleur de l'ADEME au titre du Contrat Chaleur Renouvelable tertorial (CCRt) et apporte conseil et financement aux communes et aux acteurs locaux.



Depuis le premier réseau à Saint-Jean Saint-Nicolas, six communes ont, au 31 décembre 2025, délégué leur compétence au syndicat. En 2025, les communes de L'Argentière-la-Bessée et de Savines-le-Lac ont délégué à leur tour cette compétence. Le point sur les différentes réalisations et projets :

BARATIER

Deuxième saison de chauffe réussie pour le réseau de Baratier qui alimente l'école, la salle polyvalente et quatre maisons.

SAINT-JEAN -SAINT-NICOLAS

Après cinq saisons de chauffe, le réseau de chaleur donne toujours satisfaction. En 2024-2025, un schéma directeur du réseau a été réalisé. Il permet d'envisager l'extension de la chaufferie existante et la création de trois autres réseaux de chaleur sur la commune ; l'étude de faisabilité est en cours.

TALLARD, PRUNIÈRES

Au 31 décembre 2025, les études de faisabilité étaient finalisées. Pour Tallard et Prunières, l'étude n'a pas mis en évidence de potentiel suffisant. Les réflexions continuent.

PUY-SAINT-PIERRE

Les études de faisabilité sont en cours.

CHORGES

L'étude de faisabilité a confirmé le potentiel. Les travaux devraient débuter fin 2025. Les études sont en cours.

MONTGENÈVRE

La première chaufferie hybride a été mise en service fin 2024. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre TE05 et la commune de Montgenèvre.

L'ARGENTIÈRE -LA-BESSÉE

Après le transfert de la compétence, le temps est aux échanges pour définir le périmètre de l'étude de faisabilité.

SAVINES-LE-LAC

La compétence a été transférée et une étude de faisabilité multi-énergies a été lancée.

TE05, GESTIONNAIRE DU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL



TE05 apporte ainsi conseils, accompagnements et financements ciblés. Ce dispositif innovant vise à mobiliser les ressources locales et durables, offrant une solution concrète pour la transition énergétique. Il permet de réduire les consommations et d'investir dans les infrastructures d'avenir.

Le dispositif comprend un accompagnement gratuit et l'octroi de subventions des projets de changement d'énergie ; les

Le CCRt - Contrat Chaleur Renouvelable territorial - est le cadre local qui permet de déployer le Fonds Chaleur de l'ADEME de façon cohérente, mutualisée, et plus accessible aux porteurs de projets.

énergies envisageables étant : le solaire thermique, la géothermie – pompe à chaleur, le bois énergie, la chaleur fatale et les réseaux de chaleur.

Il s'adresse à tous types de porteurs de projets, sauf les particuliers. Il peut donc concerner des collectivités, des entreprises, des associations, des copropriétés, etc.



Ce dispositif est doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros du Fonds Chaleur de l'ADEME pour les investissements réalisés par les porteurs de projets. TE05 bénéficie d'un soutien à l'animation et à l'accompagnement pour les quatre années.

CHIFFRES CLÉS DE 2025

94 COLLECTIVITÉS ACCOMPAGNÉES		26
2	109 PROJETS ACCOMPAGNÉS DEPUIS LE DÉBUT DU CONTRAT	NOUVEAUX PROJETS
CHARGÉS DE MISSION	33 PROJETS EN COURS DE RÉALISATION	

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : TE05 AU CHEVET DES BÂTIMENTS PUBLICS



Le syndicat développe depuis 2020 la compétence Rénovation énergétique, avec une expertise proposée aux communes qui souhaitent s’engager dans des travaux de rénovation des bâtiments publics.

Cette compétence permet au syndicat d’intervenir désormais sur toute la chaîne énergétique et sur l’ensemble du territoire :

- il est tout d’abord garant de la qualité de la distribution d’électricité ;
- en s’investissant dans la production d’énergie renouvelable, il entend distribuer une énergie la plus propre et locale possible ;
- enfin, il s’engage dans la rénovation thermique des bâtiments et œuvre ainsi globalement pour la sobriété et l’efficacité énergétique.

L’accompagnement se fait dans le cadre du bouquet énergétique et précisément du mandat SyM’Rénov. Il s’agit d’un mandat de délégation de maîtrise d’ouvrage qui permet d’assurer, pour le compte de la commune, la réalisation de travaux. En 2025, les travaux de rénovation de la mairie de Rochebrune ont été terminés et réceptionnés et les travaux de l’école ont été engagés. Sur la commune de Réallon, l’opération de réhabilitation de l’ancienne école du chef-lieu a été engagée. Enfin, un réseau technique, alimenté par une chaufferie biomasse, a été créé à Puy-Saint-Pierre.

INNOVATION : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET RÉSILIENCE DES RÉSEAUX

Dans un contexte où les enjeux énergétiques évoluent rapidement, TE05 s’engage pour accompagner les collectivités et répondre aux nouveaux besoins des territoires. Son action en 2025 s’est organisée autour de l’animation et le travail engagé par le Pôle Innovation, par la mise en place d’une commission dédiée. Parallèlement, pour préparer l’avenir, TE05 intervient auprès des jeunes générations.



Cette démarche s’inscrit pleinement dans les missions du syndicat : être au plus près des territoires, anticiper les transformations du secteur de l’énergie et proposer des solutions concrètes et adaptées aux collectivités.

Le pôle Innovation a pour mission d’identifier, d’expérimenter et de déployer de nouvelles solutions dans le domaine de l’énergie et de la transition écologique. Il constitue un véritable point d’appui pour les collectivités qui souhaitent faire émerger des projets innovants, améliorer leurs pratiques et anticiper les évolutions à venir. Depuis sa création, le pôle a notamment accompagné les projets d’autoconsommation collective et le projet de réseau de chaleur de Montgenèvre (propane/hydrogène). Il travaille également, en lien avec les équipes concernées, sur différents projets de de STEP (Station de Transfert d’Énergie par Pompage) comme outil de flexibilité essentiel pour équilibrer le réseau électrique en stockant et restituant de l’eau entre deux bassins.

Sur la commune de Réallon notamment, TE05 développe conjointement avec la commune et la régie des remontées mécaniques un projet d’autoconsommation collective couplé à une station de transfert d’énergie par pompage.

La commission Innovation s’intéresse notamment au vecteur hydrogène qui pourrait présenter de nombreux avantages : puissant vecteur de décarbonation, il offre un large panel de possibilités, allant de l’industrie à la mobilité, en passant par le stockage de l’électricité. Il est inépuisable mais il doit aussi être durable. TE05 a intégré le groupe de travail Hydrogène créé par la Région en étant le seul établissement public intercommunal à participer à ces échanges.

PRÉPARER L’AVENIR AVEC LES JEUNES GÉNÉRATIONS

Depuis de nombreuses années, le syndicat met en œuvre un programme d’animation et de sensibilisation aux questions et enjeux énergétiques en direction des écoles du territoire, en partenariat avec Gap Sciences Animation sous forme d’ateliers scientifiques autour des énergies renouvelables. En 2025, 291 enfants des classes de CM1 et CM2 ont bénéficié de cette animation (9 communes : Embrun, Montgardin, Rochebrune, Risoul, Ventavon, Espinasses, Les Vigneaux, la Freissinouse, la Roche-des-Arnauds, soit 15 établissements).

INSTRUMENTATION & TÉLÉGESTION

Ce service de TE05 est aujourd'hui composé de deux économes de flux qui assurent l'instrumentation, le pilotage et le suivi des installations et données.

La télégestion permet de gérer à distance des systèmes énergétiques, par la pose de divers instruments (automates, antennes, capteurs IOT). Elle vise notamment à optimiser les consommations d'énergie (suivi en temps réel, réglages pour ajuster...), réduire la facture énergétique et détecter les anomalies (maintenance prédictive). Outre le siège du syndicat, 16 installations sont monitorées et/ou pilotées par TE05 au

31 décembre 2025. Les communes concernées pour leurs bâtiments sont: Montgenèvre, Embrun, Le Glaizil, Poligny, Saint-Véran, Villard Saint-Pancrace, Baratier, Montmaur. TE05 assure en outre l'instrumentation, le pilotage et le suivi des centrales de production électrique, des réseaux de chaleur et de leurs sous-stations. Enfin, Saint-Véran a confié à TE05 la télégestion du réservoir d'eau communal (comptage et mesure de niveau).

GROUPEMENT D'ACHAT

Dans un marché qui connaît de grandes tensions, TE05 sécurise ses communes membres et les acteurs publics haut-alpins qui le souhaitent en leur proposant de rejoindre le groupement de commandes mis en place par le syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône.

Ce groupement permet d'obtenir des tarifs avantageux, d'accéder à une énergie décarbonée et de décharger les acteurs locaux de procédures complexes. TE05 est ainsi membre pilote dans le groupement d'achat d'énergie (électricité et/ou gaz) pour les collectivités des Hautes-Alpes.

Le marché en cours est arrivé à terme le 31 décembre 2025. Durant l'année, un recensement a été effectué auprès de toutes les communes membres du syndicat pour connaître les communes intéressées pour l'adhésion 2026-2029. **À ce jour, 29 communes et acteurs publics haut-alpins sont membres du groupement.**

UN NOUVEAU SERVICE POUR EXPLOITER LES SYSTÈMES

Ce nouveau service prend en charge les équipements une fois leur mise en service effectuée, avec la volonté d'intervenir rapidement et de rendre le meilleur service aux communes et à leurs usagers.

Le pôle Exploitation de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes (TE05) assure le suivi et l'exploitation des systèmes énergétiques appartenant au syndicat. Son périmètre comprend les centrales de production d'énergies renouvelables électrique (ENR), les réseaux de chaleur, la télégestion, l'éclairage public ainsi que les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Pour les réseaux de chaleur, le pôle s'appuie également sur des entreprises spécialisées et des agents communaux, notamment pour les opérations de maintenance et d'entretien courant.

Pour la télégestion, le syndicat déploie des outils de suivi des consommations et, selon les installations, de pilotage des équipements des bâtiments communaux, tout en assurant une assistance auprès des communes qui en restent exploitantes.

Pour l'éclairage public, le syndicat assure l'exploitation et la maintenance des réseaux des communes lui ayant transféré la compétence, au moyen de marchés à bons de commande confiés à des entreprises locales et d'interventions directes de ses agents pour l'entretien courant.

En 2025, le syndicat a assuré ainsi l'exploitation des sites suivants :

- **Éclairage public** des neuf communes qui ont transféré la compétence (Névache, Montgenèvre, La Grave, Val-des-Prés, Puy-Saint-Pierre, Tallard, Saint-Chaffrey, Villard-d'Arène), ce qui représente au total 73 km de réseau souterrain, 6 km de réseau aérien et 2 742 points lumineux dont (1325 en LED). **83 interventions.**

- **Production d'énergie renouvelable**: cinq centrales en vente totale (Saint-Pierre d'Argençon, Aspres-sur-Buëh, Aspremont, Lardier-et-Valença, Champoléon, Embrun) et quatre centrales en autoconsommation (Baratier, Montgenèvre, La Roche-des-Arnauds). **50 interventions.**

- **Réseaux de chaleur**: le service exploite les réseaux Biomasse de Saint-Jean-Saint-Nicolas (respectivement 200 kw et 140 kW), le réseau propane/hydrogène de Montgenèvre (840 kW) et le réseau de Veynes (1015 kW). **26 interventions.**



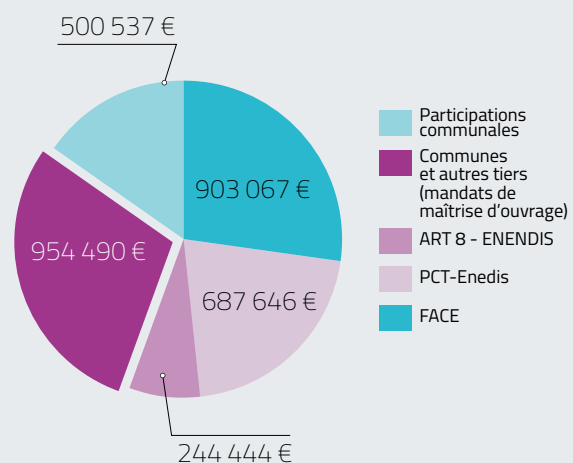
LES FINANCES

Le syndicat confirme une situation financière solide qui lui permet de continuer à investir dans les réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public, tout en planifiant de nouveaux investissements dans la production d'énergie renouvelable et la transition énergétique. Avec son budget principal et ses quatre budgets annexes, le syndicat a su sécuriser son fonctionnement et ses investissements, atteignant un niveau d'expertise financière remarquable. Il a parallèlement développé des participations dans les centrales villageoises et dans la SEM Hautes-Alpes Énergies.

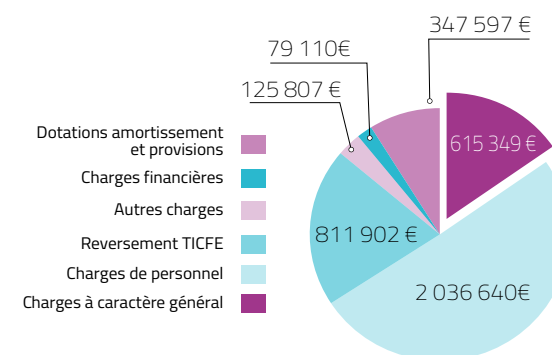
La vigilance reste toutefois de mise, avec des menaces récurrentes pesant sur ses recettes de fonctionnement, en particulier la taxe sur la consommation finale de l'électricité. L'attention est également portée sur les recrutements effectués, qui sont soit des remplacements soit des créations de poste assortie de recettes (subventions notamment).

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE

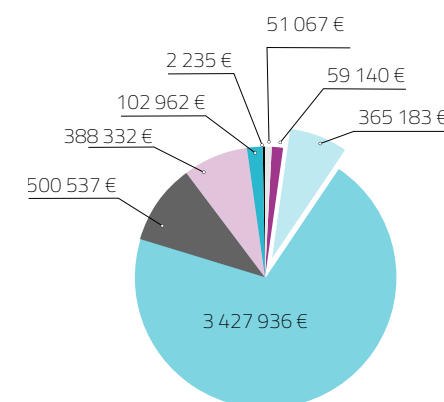
Les travaux entrepris sur les réseaux représentent annuellement 4,5 millions d'euros, ce qui positionne TE05 comme l'un des principaux investisseurs du département. Ces travaux bénéficient de financements précis selon le type d'opérations programmées. En 2025, le montant total des subventions s'est élevé à près de 3,29 millions d'euros ainsi répartis :



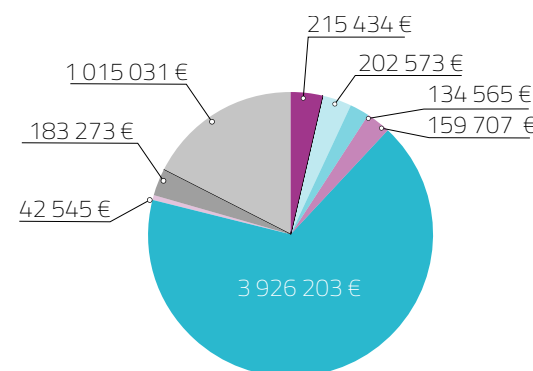
LE BUDGET PRINCIPAL



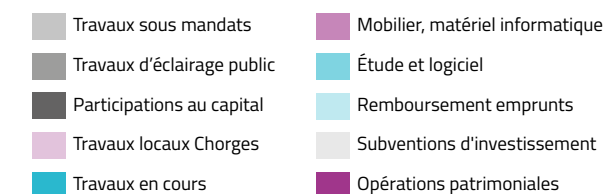
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 4 016 405 €



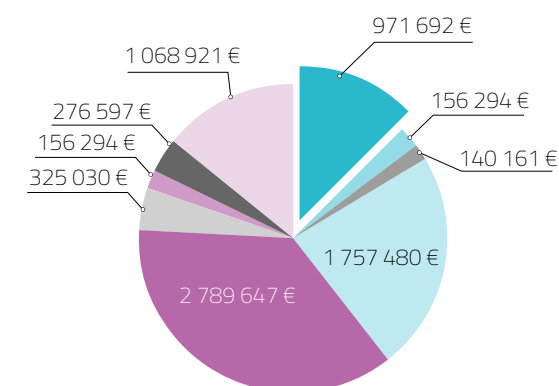
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 4 897 392 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 5 883 211 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 7 642 116 €

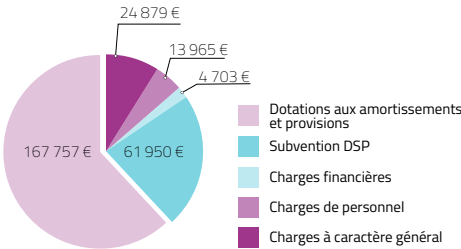


LE BUDGET EBORN

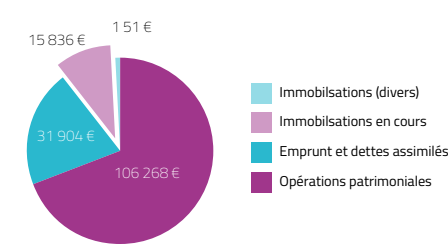
L'année 2025 s'est clôturée par un excédent de fonctionnement de 70 065 € - avec un excédent de fonctionnement cumulé de 112 103 € - et un excédent d'investissement de 187 416 € - avec un excédent d'investissement cumulé de 451 866 €.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 563 969 €.

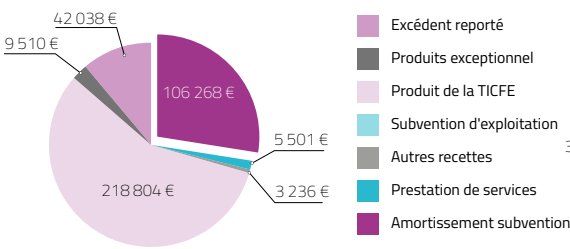
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 273 254 €



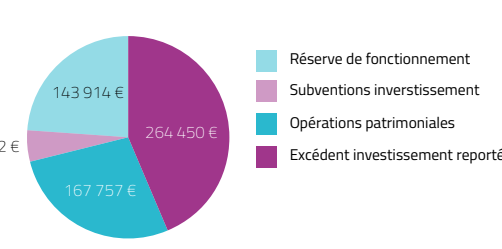
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 155 527 €



TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 385 357 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 607 393 €

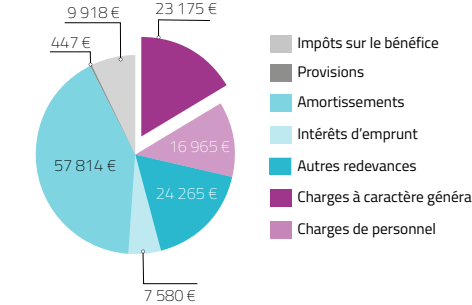


LE BUDGET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

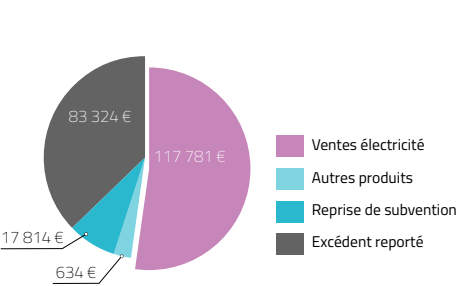
L'année 2025 s'est clôturée par un déficit de fonctionnement de 3 935 € - avec un excédent de fonctionnement cumulé de 79 384 € - et un déficit d'investissement de 24 310 € - avec un excédent d'investissement cumulé de 23 945 €.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 103 334 €.

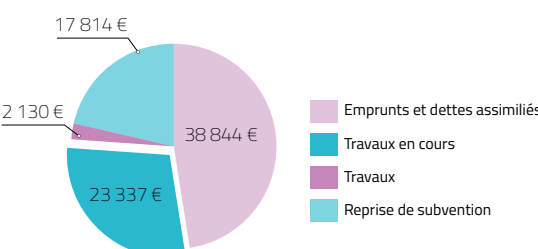
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 140 164 €



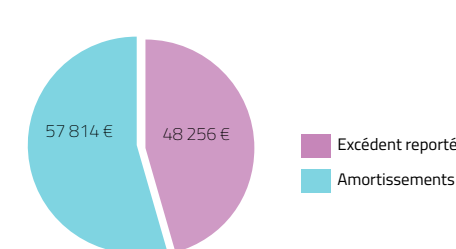
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 219 553 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 82 125 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 106 070 €

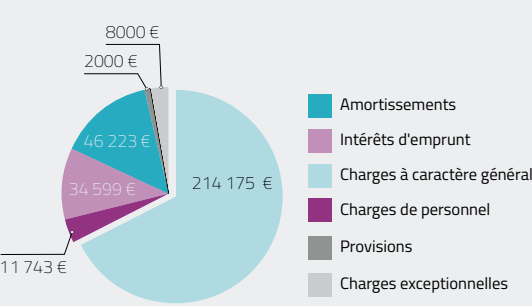


LE BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

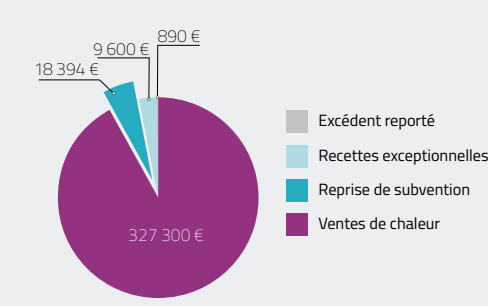
L'exercice 2025 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 37 883 € - avec un excédent de fonctionnement cumulé de 38 773 € - et un déficit d'investissement de 278 198 € - avec un excédent d'investissement cumulé de 287 348 €.

L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 326 121 €.

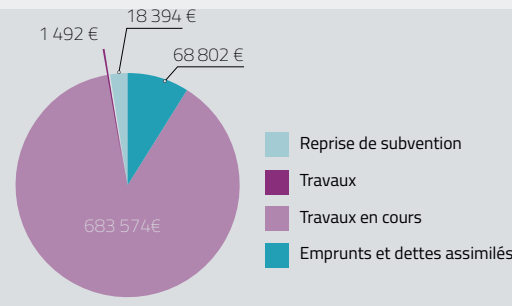
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 317 411 €



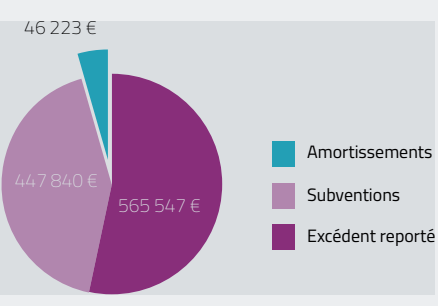
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 356 184 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 772 262 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 1 059 610 €



LISTE DES AFFAIRES MISES EN SERVICE

TRAVAUX	COLLÈGE	DATE	AGENCE	
ABRIÈS RISTOLAS	Racc. - Lot Hannibal - Poste Garcine	Guillestrois-Queyras	25.06.25	Nord
ANCELLE	Racc. - Base de Loisirs - L'Agulier	Champsaur-Valgaudemar	10.04.25	Centre
ARVIEUX	Racc. - Faure - Poste Muande	Champsaur-Valgaudemar	26.08.25	Nord
AUBESSAGNE	Racc. - Terra Alpina - Poste Oddos	Champsaur-Valgaudemar	19.02.25	Centre
BUISSARD	Racc. - Gontard - Poste Les Meuniers	Champsaur-Valgaudemar	19.02.25	Centre
CHABOTTES	Racc. - Defaye - Poste Les Auberts	Champsaur-Valgaudemar	17.11.25	Centre
	Racc. - Cederà Le Manuel	Champsaur-Valgaudemar	06.06.25	Centre
	Racc. - L'Écrin des Cimes - Poste Thomas	Champsaur-Valgaudemar	06.10.25	Centre
CHAMPCELLA	Enf. - Nord - Poste Chambon	Pays des Écrins	03.12.25	Nord
CHAMPOLÉON	Racc. - Moussu - Poste Les Baumes	Champsaur-Valgaudemar	17.07.25	Centre
CHANOUSSE	Racc. - Orange - Poste Chabanas	Rosanaïs-Buech	16.01.5	Sud
CHATEAUNEUF D'OZE	Racc. - Lombard - Poste Gueyrauds	Veynois-Dévoluy	04.08.25	Sud
CHATEAUVIEUX	Enf. - Postes Pierre Taillée & Marin	Tallard-Durance	27.11.25	Sud
	Racc. - Boyer - Poste Astier	Tallard-Durance	23.04.25	Sud
	Racc. - Thuilliez Poste Les Embeyracs	Tallard-Durance	28.02.25	Sud
CHORGES	Racc. - Barthélemy - Poste Temple	Serre-Ponçon	31.03.25	Centre
	Racc. - Peyron - Le Marais	Serre-Ponçon	04.02.25	Centre
CROTS	Racc. - Aubry - Poste Beauvillard	Serre-Ponçon	14.10.25	Centre
	Racc. - Bonnabel - Poste Les Roseaux	Serre-Ponçon	31.03.25	Centre
	Racc. - Dethier - Poste Les Rougons	Serre-Ponçon	09.10.25	Centre
	Racc. - Lot. Seraphin - Poste Le Poët	Serre-Ponçon	02.07.25	Centre
	Renf. - Poste Les Roseaux	Serre-Ponçon	20.11.25	Centre
	Sécurisation - Poste Combe Bard	Serre-Ponçon	28.11.25	Centre
EMBRUN	Enf. - Postes Hespérides et Chaussière	Serre-Ponçon	21.02.25	Centre
ESPARRON	Racc. - Orange - Poste Espreau	Tallard-Durance	11.06.25	Sud
ESPINASSES	Racc. - Guigues - Poste Espinasses	Val d'Avance	24.11.25	Centre
	Racc. - Rolland - Poste Le Clap	Val d'Avance	06.11.25	Centre
	Racc. - RvTP - Poste Hôtel	Val d'Avance	21.08.25	Centre
EYGLIERS	Racc. - La Grande Vigne - Les Blanchés	Guillestrois-Queyras	12.12.25	Nord
	Racc. - Lot L'Astragale - Rue Catinat	Guillestrois-Queyras	04.09.25	Nord
	Racc. - SCI Celesva - La Mure	Guillestrois-Queyras	05.11.25	Nord
FREISSINIÈRES	Enf. - BT - Poste Les Girauds	Pays des Écrins	24.09.25	Nord
	Racc. - Marcoz - Poste Les Girauds	Pays des Écrins	18.02.25	Nord
	Racc. - STEP - Poste Les Girauds	Pays des Écrins	13.11.25	Nord
LA BEAUME	Enf. - BT - Poste La Begue	Veynois-Dévoluy	07.08.25	Sud
LA FAURIE	Racc. - Michel - Poste La Faurie	Veynois-Dévoluy	22.01.5	Sud
	Enf. - BT - Poste Pusteau	Veynois-Dévoluy	08.08.25	Sud
LA ROCHE DE RAME	Racc. - Maillard - Poste L'Allezabre	Pays des Écrins	26.11.25	Nord
	Sécurisation - Poste Le Mas rive droite	Pays des Écrins	26.11.25	Nord
LA ROCHE-DES-ARNAUDS	Racc. - Estornel - Champ Buisson	Veynois-Dévoluy	24.07.25	Sud
	Sécurisation - Poste La Roche T1	Veynois-Dévoluy	17.10.25	Sud
LA SALLE-LES-ALPES	Enf. - BT - Poste Lièvre Blanc	Briançonnais	21.07.25	Nord
LA SAULCE	Enf. - Fontchaude - Poste La Romane	Tallard-Durance	27.10.25	Sud
LE DÉVOLUY	Racc. - Lecœur - Poste Le Colombier	Veynois-Dévoluy	12.09.25	Sud
LE MONÉTIER-LES-BAINS	Racc. - Kalymnos - Poste Auboin	Briançonnais	17.12.25	Nord
	Racc. - Marionnaise - Poste Sestrières	Briançonnais	27.11.25	Nord
	Racc. - Martin - Poste Stabatio	Briançonnais	15.07.25	Nord
LE POËT	Enf. - Chemin Grange Neuve - Poste Gironde	Rosanaïs-Buech	13.03.25	Sud
L'ÉPINE	Enf. - BT - Postes La Remise et L'Épine	Rosanaïs-Buech	30.04.25	Sud

LES ORRES	Racc. - Costa Rouenda	Serre-Ponçon	20.11.25	Centre
	Racc. - prise d'eau l'Eysalette	Serre-Ponçon	20.06.25	Centre
	Racc. - SNC Ankaa - Poste Le Haut Forest	Serre-Ponçon	17.10.25	Centre
LETTRET	Racc. - Zone Au Les Clots	Tallard-Durance	23.06.25	Sud
MANTEYER	Racc. - Boutevin - Poste Clos de Sagne	Veynois-Dévoluy	09.10.25	Sud
	Racc. - réservoir - Poste Ceuze	Veynois-Dévoluy	27.06.25	Sud
MONTCLUS	Racc. - Dréal - Poste Boilong	Rosanaïs-Buech	01.10.25	Sud
MONTGENÈVRE	Chalets Grand Bois - Poste Chalmettes	Briançonnais	04.09.25	Nord
	Racc. - patinoire - Poste Tunnel	Briançonnais	24.11.25	Nord
MONTMAUR	Racc. - CCBD - Poste Lessix	Veynois-Dévoluy	10.12.25	Sud
	Renf. - Poste Boutariq	Veynois-Dévoluy	10.12.25	Sud
NEFFES	Racc. - Clavel - Poste Doraci	Tallard-Durance	12.09.25	Sud
	Renf. - Poste Le Bosquet	Tallard-Durance	20.11.25	Sud
ORCIÈRES	Racc. - Hameau du Forest des Marches	Champsaur-Valgaudemar	07.11.25	Centre
	Racc. - Sarrazin - Poste Riou Claret	Champsaur-Valgaudemar	24.09.25	Centre
	Racc. - Senée - Poste Les Audiberts	Champsaur-Valgaudemar	22.09.25	Centre
	Enf. - BT - Poste Les Tourengs	Champsaur-Valgaudemar	11.07.25	Centre
OZE	Racc. - Bouygues - Poste Parassol	Veynois-Dévoluy	02.06.25	Sud
PELLEAUTIER	Racc. - Giansetto - Poste Kelpie	Tallard-Durance	05.12.25	Sud
	Racc. - Lot AFU - Poste Pierre Feu	Briançonnais	14.04.25	Nord
	Racc. - SCIA Silènes - Poste Puy Chalvin	Briançonnais	05.09.25	Nord
	Renf. - Poste Pierre Feu	Briançonnais	14.04.25	Nord
PUY-SAINT-EUSÈBE	Racc. - Pole communale	Serre-Ponçon	13.12.25	Centre
REMOLLON	Renf. - Poste Remollon	Val d'Avance	08.10.25	Centre
RISOUL	Racc. - RCV - Les terrasses de Risoul	Guillestrois-Queyras	07.05.25	Nord
ROCHEBRUNE	Enf. - BT - Poste Gréoliers	Val d'Avance	20.03.25	Centre
	Racc. - Sarrazyn - Poste Prod Barnedoud	Val d'Avance	26.02.25	Centre
SAVINES-LE-LAC	Racc. - Sanitaire - Poste Chapelle	Serre-Ponçon	11.12.25	Centre
ST BONNET-EN-CHAMPSAUR	Racc. - Champ Magnane	Champsaur-Valgaudemar	13.10.25	Centre
SAINT-CHAFFREY	Enf. - HTA - Poste Arnoux	Briançonnais	08.12.25	Nord
	Racc. - Garrigou - Poste Les Vergers	Briançonnais	22.04.25	Nord
	Racc. - Heymans - Poste Tamborel	Briançonnais	22.07.25	Nord
ST CLEMENT-SUR-DURANCE	Enf. - Les Saurels	Guillestrois-Queyras	11.07.25	Nord
	Enf. - Poste Pommiers	Guillestrois-Queyras	11.07.25	Nord
SAINT-CRÉPIN	Renf. - Poste Durancette	Guillestrois-Queyras	17.04.25	Nord
	Enf. - Poste Durancette	Guillestrois-Queyras	16.04.25	Nord
ST JEAN-ST NICOLAS	Racc. - Javanaud - Poste Les Arieys	Champsaur-Valgaudemar	09.01.5	Centre
ST LAURENT-DU-CROS	Racc. - Les Mésanges - Poste Pepinière	Champsaur-Valgaudemar	20.11.25	Centre
ST LÉGER-LES-MELEZES	Racc. - Bertrand - Poste Le Miaouzes	Champsaur-Valgaudemar	11.02.25	Centre
	Racc. - Serre Lagier - Poste Oratoire	Champsaur-Valgaudemar	06.06.25	Centre
	Renf. - Poste Oratoire	Champsaur-Valgaudemar	06.06.25	Centre
SAINT-MICHEL-DE-CHAILLOL	Racc. - CDM Poste La Vilette	Champsaur-Valgaudemar	10.01.5	Centre
	Racc. Gondre - Poste Chaillol	Champsaur-Valgaudemar	17.11.25	Centre
	Enf. - BT - Les Marrons TR1	Champsaur-Valgaudemar	24.06.25	Centre
SAINT-PIERRE D'ARGENCON	Racc. - Cassin - Poste Saint Pierre	Veynois-Dévoluy	17.04.25	Sud
THÉÜS	Racc. - Towercast - Poste SFR Théüs	Val d'Avance	11.12.25	Centre
VALLOUISE PELVOUX	Renf. - Poste Barrage	Pays des Écrins	14.05.25	Nord
VALSERRES	Renf. - Poste Valserrés	Val d'Avance	12.03.25	Centre
VILLAR D'ARÈNE	Racc. - Hôtel - Poste Villar D'Arène	Briançonnais	08.05.25	Nord

LISTE DES BORNES DE RECHARGE

COMMUNE	LIBELLÉ	TYPE BORNE
AIGUILLES	Parking Hôpital	Accélérée
ANCELLE	Place du Groupe Scolaire	Accélérée
ARVIEUX	Parking de l'Église	Accélérée
ASPREMONT	Parking Coccimarket	Accélérée
ASPRES-SUR-BUËCH	Office de Tourisme	Accélérée
BARATIER	Rond-Point des Orres	Rapide
CEILLAC	Route de Ochès	Accélérée
CERVIÈRES	Route du Col d'Izoard	Accélérée
CHABOTTES	Parking Haute Plaine	Accélérée
CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE	Ville Vieille	Accélérée
CHORGES	Parking des Écoles	Accélérée
CHORGES	Place du Grand Logis	Accélérée
CHORGES	La Gare	Rapide
CRÉVOUX	Pra Vesqua	Accélérée
LE DÉVOLUY	Superdévoluy - Parking Lilas	Accélérée
LE DÉVOLUY	La Joue du Loup	Accélérée
EMBRUN	Stade - Champs de Mars	Accélérée
EMBRUN	Espace de la Roche	Accélérée
EMBRUN	Esplanade de la Résistance	Accélérée
EMBRUN	Chemin du Plan d'Eau	Accélérée
EMBRUN	Route de Chalvet	Accélérée
ESPINASSES	Place Amédée Turel	Accélérée
EYGLIERS	Parking de la Gare	Rapide
GUILLESTRE	Rue de la Fontloubé	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 1	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 2	Accélérée
LA BÂTIE-NEUVE	Place de la Mairie	Accélérée
LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Immeuble Les Glaciers	Accélérée
LA FARE-EN-CHAMPSAUR	Esplanade Napoléon	Rapide
LA FREISSINOUSE	Parking de la Mairie	Accélérée
LA GRAVE	Salle Polyvalente	Rapide
LA ROCHE-DE-RAME	Voie Communale 2	Accélérée
LA SALLE-LES-ALPES	Parking entre les Eaux	Rapide
LA SAULCE	La Gandière	Rapide
LARAGNE-MONTÉGLIN	Parking Veragne	Accélérée
LARAGNE-MONTÉGLIN	Place des Lavandes	Accélérée
LARAGNE-MONTÉGLIN	Parking Veragne	Rapide
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE	Place de la Gare	Accélérée
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE	Rue Edward Whymper	Rapide
LE MONÉTIER-LES-BAINS	Hôtel Les Glaciers	Accélérée
LE MONÉTIER-LES-BAINS	Route de Grenoble	Accélérée
LE POËT	Place de la Bascule	Accélérée
L'ÉPINE	Place du 19 mars 1962	Accélérée
LES ORRES	Parking Horizon	Accélérée
LES ORRES	Parking Bois Means	Accélérée

COMMUNE	LIBELLÉ	TYPE BORNE
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
LES ORRES	Parking du pôle sport innovation	Lente
MOLINES-EN-QUEYRAS	Clot la Chalpe	Accélérée
MONT-DAUPHIN	Le Fort	Accélérée
MONTGENÈVRE	Office de Tourisme	Accélérée
MONTGENÈVRE	Parking de l'Obélisque	Accélérée
MONTGENÈVRE	Le Peychier	Rapide
MONTGENÈVRE	Le Peychier	Rapide
MONTGENÈVRE	Le Peychier	Ultra Rapide
NÉVACHE	Office de Tourisme	Accélérée
ORCIÈRES	Parking de la Poste	Accélérée
ORCIÈRES	Merlette - Casse Blanche	Accélérée
ORPIERRE	Parking UCPA	Accélérée
PUY-SAINT-VINCENT	Le Laux	Accélérée
RÉALLON	La Station	Accélérée
RIBIERS	Place de la Fontaine	Accélérée
RISOUL	Office de Tourisme 1	Accélérée
RISOUL	Office de Tourisme 2	Accélérée
ROSANS	Camping Municipal	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Place Waldems	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Gendarmerie	Accélérée
SAINT-CHAFFREY	Le Coolidge	Accélérée
SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE	Maison du Tourisme	Accélérée
SAINT-FIRMIN	Parking sous la poste	Accélérée
SAINT-FIRMIN	ZA sous la Roche	Rapide
SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS	Parking de la Poste	Accélérée
SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE	Aire du Beauchêne	Accélérée
SAINT-VÉРАН	Parking Beauregard	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Avenue du Faubourg	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Rue du Stade	Accélérée
SERRES	Rue Marius Meyer	Accélérée
SERRES	Rue Marius Meyer	Rapide
TALLARD	Place du Général de Gaulle	Accélérée
TALLARD	Rue du Château - Village	Accélérée
TALLARD	Parking Aéroport	Rapide
VAL-BUËCH-MÉOUGE	Parking Mairie - Châteauneuf-de-Chabre	Accélérée
VAL-DES-PRÉS	Parking l'Enclaire	Accélérée
VALLOUISE	Pelvoux	Accélérée
VARS	Office de Tourisme	Accélérée
VARS	Les Claux	Accélérée
VEYNES	Place Albert Pons	Accélérée
VEYNES	Place Albert Pons	Rapide

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Crédits photo:

SO Dupont-Renoux, TE05, Le naturographe, CDS Content

Réalisation: Le naturographe



ZA La grande île Nord ■ 05230 CHORGES
04 92 44 39 00 ■ secretariat@te05.fr
www.te05.fr